Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE



Rapport des Orientations Budgétaires 2021

Conseil Municipal du 17 novembre 2020



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Table des matières

PARTIE	EI : UN CONTEXTE GENERAL MARQUE PAR LA CRISE SANITAIRE COVID 19	4
A.	Un contexte économique et financier affecté par la crise sanitaire Covid-19	4
1.	Des prévisions économiques marquées par de fortes incertitudes	4
2.	Des collectivités locales mises à l'épreuve par la crise sanitaire Covid-19	5
В.	Un PLF 2021 en réponse à la crise sanitaire	7
PARTIE	II : POINT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE	11
A -	- Une situation financière à nouveau mise à mal avec la crise sanitaire Covid-19	11
1.	Une épargne qui se contracte fortement avec la crise sanitaire Covid-19	11
2.	Des recettes de gestion essentiellement assises sur la fiscalité	13
3.	Des dépenses de gestion fortement contraintes par le poids des charges de personnel.	17
4. sub	Des investissements qui s'accélèrent, financés principalement par la dette et le oventionnement	21
В-	- La dette communale	24
1.	Un endettement nécessaire pour le financement de l'Investissement	24
2.	Une dette toutefois peu couteuse et non risquée	25
C -	- Les ressources humaines	27
1.	Les rémunérations et avantages en nature	27
2.	Le temps de travail	28
3.	Les effectifs communaux	28
PARTIE	III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	30
A -	- Les axes prioritaires d'actions	30
В-	Les hypothèses budgétaires proposées pour le budget primitif 2021	38
1.	Des dépenses et des recettes de gestion en légère diminution par rapport à 2020	39
2.	L'investissement en 2021 et son financement	42
3.	La dette en 2021	44
C -	Les budgets annexes en 2021	44
1.	La Régie Municipale des Pompes Funèbres	45
2.	La Zone d'activités économiques	45
PARTIE	IV : LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	45
A-L	es objectifs à moyen terme	45
B-I	e Programme pluriannuel des investissements (PPI)	46

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est une phase essentielle qui permet de rendre compte de la gestion de la ville et de débattre de ses perspectives à court et moyen long terme.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux dans un objectif plus global d'amélioration de la transparence financière.

Ainsi, avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI de moins de 10 000 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels notamment en matière de programmation d'investissement ainsi que des informations sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution à la fois des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB doit être transmis au Préfet de département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une mise en ligne lorsque la collectivité dispose d'un site internet (décret n°2016-834 du 23 juin 2016).

Le présent rapport devra donc permettre à chacun des élus de la Ville de disposer d'une base de discussion pour la détermination des principales orientations budgétaires qui préfigureront au sein du budget primitif 2021. Il doit donc donner lieu à un débat.

A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport sera soumis au vote du Conseil Municipal.

Le document soumis a été élaboré à partir des éléments disponibles au mois d'octobre 2020, notamment le texte sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2021 dans sa version initiale.

Le texte de loi définitif devrait être voté fin décembre 2020.

Seront donc examinés successivement :

- Les orientations générales du PLF pour 2021,
- La situation financière de la collectivité avec la présentation de la rétrospective financière 2014 2019 et les caractéristiques générales de la dette,
- Les orientations budgétaires 2021 en fonctionnement et en investissement

L'enjeu principal de ce débat sera donc de pouvoir définir les grands axes et orientations du budget à venir qui puissent à la fois permettre de maintenir une offre de services à la population de qualité, répondant aux préoccupations et exigences des Petite-Ilois tout en tentant de préserver les grands équilibres financiers de la Ville, et ce, dans un contexte économique et financier fortement impacté par la crise sanitaire Covid-19 qui sévit depuis le mois de mars 2020.

R**slo**

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

PARTIE I : UN CONTEXTE GENERAL MARQUE PAR LA CRISE SANITAIRE COVID 19

L'élaboration du budget de la ville s'inscrit dans un contexte économique et financier qu'il convient d'appréhender compte tenu de son impact direct et indirect à court et moyen terme, tant sur ses dépenses que ses recettes.

A. Un contexte économique et financier affecté par la crise sanitaire Covid-19

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire COvid-19 dont les effets sur l'activité économique et les finances publiques devraient encore se poursuivre en 2021, voire 2022.

1. Des prévisions économiques marquées par de fortes incertitudes

Sans surprise, les constantes vitales sont historiquement basses.

La crise sanitaire a paralysé l'économie de la France en 2020. Selon les prévisions de Bercy, la croissance va s'effondrer de -10 % cette année, pour à nouveau rebondir à 8% en 2021 compte tenu des premières mises en œuvre du plan de relance sur l'investissement public.

Le déficit public, quant à lui, devrait grimper en 2020 à 10,2 % du produit intérieur brut (PIB) et la dette à 117,5 % du PIB.

Pour 2021, le gouvernement table sur un déficit et une dette respectivement de 6,7 % et 116,2 % du PIB.

Mais le contexte sanitaire incertain, notamment quant à sa longévité et le durcissement des restrictions pourraient assez vite rendre caduques les prévisions économiques du gouvernement.

Quant à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, le gouvernement table sur une hypothèse de 800 000 pertes d'emplois en 2020, dont 715 000 rien qu'au premier semestre. Il envisage toutefois un rebond en 2021 avec 320 000 créations d'emplois.

Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) notait déjà dans son avis sur le Projet de Loi de finances pour 2021 que « l'ampleur du rebond économique prévu par le gouvernement pour 2021 est volontariste car l'effet du plan de relance sur l'investissement public [...] risque d'être un peu moins fort en 2021 que prévu ».

Dans un entretien accordé au journal Le Parisien, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a lui-même déclaré que les nouvelles mesures décidées pour soutenir l'activité économique de manière à faire face au reconfinement en vigueur depuis le vendredi 30 octobre, aggraveront à nouveau la dette publique française. Les prévisions pour 2020 passeraient désormais à 119,8%".

D'après le ministre en charge de la relance, les dépenses engagées permettront un rapide rebondissement et une accélération de la transformation de l'économie française pour qu'elle soit plus compétitive.

Au total ce sont près de 470 milliards d'euros qui ont été mobilisés depuis le début de l'épidémie au mois de mars pour soutenir l'activité économique. 20 milliards supplémentaires devraient s'ajouter d'ici à la fin de l'année de manière à soutenir les entreprises à nouveau impactées par le reconfinement.

Mais la résurgence de l'épidémie ces dernières semaines, font craindre à un retour à la normale beaucoup plus long que prévu notamment dans les secteurs les plus touchés par la crise : hôtellerie, restauration, voyage, événementiel et le secteur de la culture.

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

2. Des collectivités locales mises à l'épreuve par la crise sanitaire Covid-19

Les collectivités locales devraient subir à leur niveau un impact financier majeur, marqué notamment par :

- un plongeon de 18 % de leur capacité d'autofinancement brute (CAF Brute) en 2020 après une année record en 2019 (-7,25 Mds € d'épargne brute tous niveaux confondus, passant ainsi de 39 Mds € en 2019 à 32,2 Mds € en 2020).

Selon la dernière étude de conjoncture de la Banque Postale, le niveau de l'épargne brute des collectivités en 2020 devrait être presque l'équivalent de celui de 2014 à cause de la crise sanitaire et économique.

Ce « retour de 6 ans en arrière » selon l'expression de Luc-Alain Vervisch, directeur des études de la Banque Postale, sera la marque d'une « fragilisation » des comptes locaux dès cette année mais aussi en 2021 et 2022, voire « pour la majeure partie du futur mandat pour certains départements ».

- une augmentation des dépenses de fonctionnement de 2% dont 1% du fait de la crise sanitaire.

La crise devrait néanmoins moins impacter les communes avec une hausse très modérée de 1,1 % des dépenses, à l'exception toutefois des métropoles, des villes touristiques et de casinos.

En revanche, les dépenses des EPCI devraient grimper de 4,7 %, celles des régions de 4 % hors réforme de l'apprentissage et celles des départements de 2,5 %. C'est en effet à ces niveaux de collectivités qu'ont eu lieu les interventions en faveur des entreprises, des travailleurs indépendants, des associations, voire du financement complémentaire de certains services publics (transports).

- Un recul des recettes de fonctionnement de 0,9 % (hors réforme de l'apprentissage) après un exercice 2019 à +2,7 %.

Les recettes des communes résistent à +0,6 %, celles des EPCI s'améliorent de 1,4 % mais les ressources des départements reculent de 1,6 % et celles des régions de 2 % hors réforme de l'apprentissage.

- Un dévissement des investissements en 2020 de 5,8 % après un boom de +13 % sur la dernière année du mandat précédent, soit un total de dépenses d'investissement de 56,9 milliards d'euros.

Ce recul bien que prévisible compte tenu du cycle des investissements du bloc communal sur un mandat a été accentué par la crise sanitaire qui a eu pour conséquence de retarder l'élection de certains exécutifs locaux, d'interrompre les chantiers et de réorienter les crédits sur le soutien aux entreprises.

- Une augmentation d'un an de la capacité de désendettement qui devrait passer de 4,5 ans à 5,5 ans du fait d'un endettement local en hausse de 1 Mds € selon la Banque Postale.

Ainsi en 2020, les collectivités locales devraient faire davantage appel aux financements externes (+ 4 points par rapport à 2019) comme les subventions et la dette (+3 points) pour financer leur investissement.

Pour autant, trop de nuages s'amoncellent sur les finances locales pour garantir le plein engagement des collectivités au plan de relance. Trop d'incertitudes pèsent actuellement sur les comptes des collectivités, d'autant qu'elles craignent à partir de 2022 d'être mises à contribution pour redresser un déficit public qui atteindrait 9 % du PIB selon les dernières estimations de Bercy.

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

RSLOW

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Les chiffres clés de l'impact Covid-19 au niveau national - Rapport Cazeneuve – Juillet 2020 - Evaluation pour l'ensemble des strates de collectivités

Impact « net » Covid sur les collectivités locales : 7,25 Mds d'euros en 2020 dont :

- 5,2 Mds € de pertes de recettes fiscales
- 2,3 Mds € de pertes de recettes tarifaires liées au confinement
- 3,6 Mds € de surcoûts de dépenses

Mais,

- 2,4 Mds € de hausse de certains impôts (taxe d'habitation, taxe foncière, IFER, TASCOM...)
- 1,4 Mds € d'économies de fonctionnement avec la fermeture de certains services publics locaux

, soit une baisse attendue de la Capacité d'Autofinancement des CL de 8,9% du fait du plan d'urgence.

Un plan d'aide d'urgence aux CL intégré dans la LFR 3 pour 2020 : 4,5 Mds d'euros, dont :

- 1 Mds supplémentaire de DSIL (projets de résilience sanitaire, transition écologique, rénovation patrimoine)
- 750 M € de dotations de compensation de pertes de recettes fiscales et domaniales (dont 110 M € aux régions et collectivités d'outre-mer pour les pertes liées à l'octroi de mer et aux taxes sur les carburants).
- 2,7 Mds € d'avances déployés pour les départements et autres collectivités sur pertes de recettes de droit de mutation à titre onéreux (DMTO)

impact pour Petite-Ile

Un impact net « Covid » estimé à 735 k €, soit 5% des Recettes de gestion (évaluation Service Finances – Oct. 2020), dont :

- 700 k € de pertes de recettes fiscales (taxe carburant (TC) : 270 k € et Octroi de Mer (OM) : 430 K €)
- 270 k € de pertes de recettes tarifaires (dont cantines : 215 k €, activités culturelles (école de musique, cinéma) :
 40 k € ; centrées aérés : 15 k €)
- 20 k € de revenus d'immeubles (15 k € Salle Poivrier, 5 k € / Loyer Palm)
- 60 k € de surcoûts de dépenses liées au Covid

Mais,

- 100 k € de hausse de certains impôts (taxe d'habitation, taxe foncière)
- 215 k € d'économies de fonctionnement avec la fermeture de certains services publics locaux (cantines, école de musique, ALSH) et annulations de manifestations.

Une dotation de **compensation** estimée à **370 K €**, pour les pertes de recettes fiscales liées à la TC et à l'OM (pertes des redevances tarifaires et des revenus des immeubles non incluses).

Soit une compensation à environ 51 % seulement des pertes financières « nettes » supportées par la commune

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

RSLOW

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

B. Un PLF 2021 en réponse à la crise sanitaire

Présenté en conseil des ministres le 28 septembre 2020, le projet de loi de finances initiale pour 2021 (PLF 2021) est actuellement débattu au niveau du Parlement.

Il est centré, pour les collectivités, sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, sur la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

a) Un plan de relance de 100 milliards (Mds) d'euros sur deux ans, axé en grande partie sur la transition écologique

Présenté par le gouvernement le 03 septembre 2020, le plan relance pour l'économie, dénommé « France Relance » a été isolé dans une mission dédiée dans le PLF 2021. Ce plan comprend tout un arsenal à destination des collectivités pour relancer l'activité économique fortement fragilisée du fait de la crise sanitaire COVID-19.

Ce plan a été construit autour de trois grandes priorités :

- 1. La transition écologique, pour un verdissement de l'économie,
- 2. La compétitivité des entreprises, pour qu'elles deviennent plus compétitives,
- 3. La cohésion sociale et territoriale, pour un soutien aux plus fragiles.

Sur le volet transition écologique, ce sont 30 milliards (Mds) qui seront mobilisables sur 2 ans et concerneront les secteurs les plus émissifs, à savoir : le transport (11 Mds), le bâtiment (7,5 Mds), l'énergie/l'industrie et l'agriculture (1,2 Mds).

A noter que sur les 7,5 Mds dédiés au secteur bâtiment, 4 Mds seront destinés à la rénovation des bâtiments publics de l'Etat et des collectivités.

Outre la rénovation des bâtiments publics, le gouvernement souhaite relancer la construction de logement en favorisant la densification. Un fonds « friche » et une aide spécifique aux collectivités seront créés pour inciter à la densification.

Dans l'agriculture, les exploitations certifiées HVE, les circuits courts et plans d'alimentation territoriaux seront soutenus via une enveloppe de 1,2 Mds.

En matière de cohésion sociale et territoriale, le gouvernement prévoit la création d'un plan « jeune » assis sur des aides à l'embauche pour les entreprises, des aides financières pour les jeunes ou encore un appui à l'apprentissage et au service civique.

La formation professionnelle sera également renforcée pour les personnes les plus précaires ou en recherche d'emploi.

Le secteur culturel sera également soutenu par le biais d'aides économiques en faveur de l'emploi, de soutien aux entreprises et filières du secteur (cinéma, presse, spectacle vivant) ainsi qu'un plan spécifique pour les rénovations patrimoniales (plan « cathédrale » et restauration des monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés)

Enfin sur le plan du numérique, deux enveloppes seront dédiées aux territoires et à l'action publique. Une enveloppe de 1,5 Mds sera dédiée à la mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires (identité numérique, numérisation des services publics) et une autre de 500 M€ pour le développement du numérique (très haut débit et inclusion numérique).

Pour la mise en œuvre de ce plan, le gouvernement envisage de déconcentrer une partie des crédits aux préfets de départements et de régions, avec des préfets de la relance qui seront créés pour l'occasion.

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

b) Une baisse de 10 milliards des impôts de production pour relancer la compétitivité des entreprises

Inscrite dans le plan de relance, le PLF 2021 prévoit également une baisse de 10 Mds d'euros de la fiscalité économique locale, laquelle passerait par :

- la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) régionale pour 7,25 milliards d'euros et son remplacement par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA),
- L'abaissement de 3 à 2 % du taux de plafonnement de la Contribution Economique des entreprises
 (CET = CVAE + CFE des entreprises), lequel taux est fonction de la valeur ajoutée,
- La réduction de moitié de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE: -1,75 Mds) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB: -1,54 Mds) payées par les entreprises industrielles. Cette réduction passerait donc par une modification des paramètres de détermination de leurs valeurs locatives et la perte induite de recettes pour les collectivités serait compensée par un prélèvement sur recettes de l'Etat (avec maintien de la dynamique de la base fiscale mais pas de hausses potentielles de taux).

c) Des concours financiers aux collectivités qui restent stables

Pour la 4^{ème} année consécutive, les dotations de l'Etat aux collectivités locales restent stables, pour atteindre 50,3 Md€ (légère augmentation de 1,2 Md€ par rapport à 2020).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements, qui constitue la principale dotation de l'Etat aux collectivités, devrait rester stable soit à 26,8 Md€ répartis à hauteur de 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements (article 22).

Les dotations de péréquation verticale, constituées notamment de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresseraient à nouveau de + 180 millions (M) d'euros (+90 millions d'euros pour la DSR et +90 millions d'euros pour la DSU), avec un rattrapage de traitement pour les communes d'outre-mer pour 17 M € (DACOM).

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) quant à elle reste stable par rapport à 2020, soit à 794 millions d'euros (article 58).

S'agissant des péréquations horizontales, celles-ci devraient restent stables pour 2021 et notamment le Fonds de Péréquation Intercommunal Communal (FPIC) dont l'enveloppe globale est maintenue à 1 Md€.

Pour Petite-Île, cette stabilité devrait se traduire de la manière suivante :

- Dotation forfaitaire 2021 : 1 320 000 €, soit stable par rapport à 2020 (seule part population)
- Dotation d'aménagement 2021 (quote-part DSU/DNP) : 1 160 000 €,
- FPIC 2021 : 280 000 € (hypothèse du maintien de l'éligibilité de la Civis en 2021)

S'agissant des dotations d'investissement pour 2021, celles-ci devraient se maintenir à 2 milliards d'euros, dont 1,8 milliards pour le bloc communal et 200 millions pour les Départements.

Dans le détail, les dotations d'investissement au bloc communal se décomposeraient comme suit :

- 1,046 milliard pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- 570 millions pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- 200 millions de dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID),
- 150 millions pour la Dotation Politique de la Ville (DPV).

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

SLOW

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

En outre, 2 milliards complémentaires seront inscrits au PLF 2021 pour l'investissement local : 1 Md€ de DSIL exceptionnelle telle que prévue dans la LFR 3 pour 2020 et 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux tels que prévus dans le plan « France relance ».

d) L'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation

Après le premier acte de suppression de la taxe d'habitation (TH) qui s'achève cette année pour 80% des foyers français, c'est un 2^{ème} acte qui s'ouvre avec le PLF 2021 pour les 20 % des foyers restants qui s'acquittent encore aujourd'hui de cet impôt.

Là aussi la suppression sera progressive : un premier allègement de 30 % sera opéré en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Mais, la taxe d'habitation continuera à être due par les propriétaires sur les logements vacants et les résidences secondaires.

A compter de 2021, le produit de la TH sera nationalisé c'est à dire affecté au Budget de l'Etat.

Pour compenser cette perte de ressources dans les budgets locaux, l'Etat a donc prévu des transferts d'impôt entre collectivités, mais aussi entre lui et certaines collectivités, de la manière suivante :

- Pour les communes : par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) avec instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à assurer la compensation à l'euro près des communes en neutralisant les phénomènes de sur compensation ou sous-compensation,
- Pour les départements et les EPCI : par le transfert d'une fraction de TVA reversé par l'Etat.

A noter que cette réforme fiscale n'était pas sans incidence dans le calcul des potentiels fiscaux et autres indicateurs utilisés dans la répartition de certaines dotations et fonds de péréquation. Le PLF 2021 a donc prévu dans son article 58 la neutralisation des effets de bord sur les attributions individuelles qui seraient liées au changement de panier de recettes induit par cette réforme. De nouveaux indicateurs fonctionnels seront donc à construire pour 2022, intégrant les nouvelles ressources conséquentes à cette réforme.

Pour Petite-Île:

En 2021, le produit de la TFB (Commune + Département) avant application du coefficient correcteur à base et taux constants est estimé à 3 120 000 ϵ , soit une différence de 360 000 ϵ avec le total du produit communal 2020 (TH + TFB) estimé à 3 480 000 ϵ . La commune se trouve donc être dans une situation de sous compensation, d'où l'application d'un coefficient correcteur de 1,1151

Une fois ce coefficient correcteur appliqué au produit de la TFB (Commune + Département) et en tenant compte d'une évolution de la base commune de TFB de +3%, le produit total escompté pour 2021 en TFB serait de $3.550\,000\,\text{€}$

En ajoutant à ce produit, le produit estimé de la Taxe Foncier non Bati (TFNB), le montant total des contributions directes pour 2021 serait de $3\,580\,000\,$ €.

e) Les autres mesures de la Loi de Finances pour 2021

Les autres dispositions en matière de fiscalité locale

Outre la réforme de la fiscalité, le PLF 2021 prévoit d'autres dispositions locales, à savoir :

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

- La remontée au niveau national des trois taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TICFE, TCFCE et TDCFE), pour des raisons d'harmonisation de tarifs en conformité avec les directives européennes (article 13),
- La mise en place de nouvelles exonérations facultatives temporaires de la CFE (article 42)
- La suppression du Versement pour Sous Densité (VSD) encore institué par une dizaine de collectivités et le transfert à la DGFIP de la gestion des taxes d'urbanismes (article 44)
 - Uapplication progressive de l'automatisation du FCTVA

Après 2 ans de décalage, l'automatisation du FCTVA sera mise en place à compter de 2021, mais de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ».

L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable.

La gestion du FCTVA sera automatisée par le biais du recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement, permettant une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement de la dotation.

La mise en place de cette réforme devrait générer un surcout résiduel pour l'Etat pouvant avoisiner les 235 M €, d'où l'édiction d'éventuelles mesures de correction sur l'assiette du FCTVA.

Important:

Seules absentes de ce PLF 2021, les mesures de compensations financières liées au Covid-19 pour l'année 2021.

En effet le projet de Budget 2021 de l'Etat ne prévoit actuellement qu'une enveloppe de 1,2 milliards d'euros correspondant au financement du second acompte ou du solde devant être versé dans le cadre des mesures prévues dans la LFR 3 pour 2020, à savoir : la clause de sauvegarde des dépenses fiscales et domaniales des communes et EPCI, les avances de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les départements et le milliard de DSIL supplémentaire fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

Les modalités de soutien pour 2021 devraient être laissées à la discussion des parlementaires dans le cadre des débats sur ce PLF 2021, voire d'un PLFR 4 pour 2020.

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

PARTIE II: POINT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE

L'analyse qui va suivre présente la situation de la commune sous trois angles: tout d'abord sous l'angle financier à travers une analyse rétrospective des exécutions budgétaires des exercices 2014 à 2019 avec une simulation sur 2020, puis sous l'angle de la dette notamment au regard de sa structure et de son évolution, pour ensuite terminer sous l'angle des ressources humaines.

A – Une situation financière à nouveau mise à mal avec la crise sanitaire Covid-19

Remarques liminaires:

Les données présentées dans ce rapport pour l'année 2020 ne sont à ce stade que des données « provisoires », et sont donc susceptibles d'évolution d'ici à l'arrêté définitif des comptes lors de la présentation et le vote en Conseil Municipal du compte administratif 2020.

1. Une épargne qui se contracte fortement avec la crise sanitaire Covid-19

Le tableau ci-contre permet de retracer la capacité de la commune à dégager suffisamment de richesse en fonctionnement lui permettant :

- de financer son activité courante (épargne de gestion),
- de faire face au remboursement de la dette en capital une fois corrigés les effets exceptionnels et financiers (épargne brute),
- d'autofinancer éventuellement une part d'investissement nouveau une fois le remboursement du capital de la dette opéré (épargne nette).

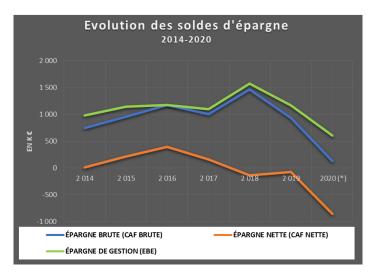
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 (*)	Evolution annuelle 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2014-2019	Varia 2014-:	
	en k€	en%	en%	en €	en%						
RECETTES DE GESTION	15 212	15 744	16 000	16 045	16 602	16 940	15 710	-7,3%	2,2%	1 727	11,4%
DÉPENSES DE GESTION	14 230	14 600	14 820	14 946	15 022	15 768	15 100	-4,2%	2,1%	1 538	10,8%
ÉPARGNE DE GESTION (EBE)	982	1 144	1 179	1 100	1 579	1 172	610	-47,9%	3,6%	189	19,3%
ÉPARGNE BRUTE (CAF BRUTE)	745	960	1 177	1 006	1 464	939	130	-86,2%	3,6%	194	26,0%
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	15	213	396	159	-140	-74	-858	1061,3%	3,6%	-88	-608,8%
Epargne nette corrigée (hors rembousement anticipée emprunt)											
*) CA 2020 simulé au 15/10/2020											

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE



Globalement jusqu'en 2018, la commune a créé suffisamment de richesse pour financer son activité courante et couvrir le remboursement en capital de sa dette, du fait d'une dynamique des recettes de gestion plus importante que celle des dépenses (respectivement 2,2%/an contre 1,4%/an).

Après un ralentissement de la dynamique en 2019, les soldes d'épargne 2020 devraient se contracter, subissant de plein fouet les impacts de la crise sanitaire Covid-19 avec une chute brutale des recettes et une progression significative des dépenses de gestion.

		CAF (€/hab)		
	Po	sition 🏠		
		M		
Année	CoL.	Dépt.	Région*	National
2014	64	118	37	157
2015	82	141	68	165
2016	100	200	65	168
2017	82	162	10	165
2018	119	142	61	174
2019	75	90	90	184

Comparativement aux autres communes de même strate démographique, la commune a présenté en 2019 une Epargne Brute par habitant moins élevée que celle des autres communes de même strate aux niveaux régional (DOM-TOM) et métropolitain (75€/habitant à Petite-Île en 2019 contre respectivement 90 € et 184 €).

En 2020, la dégradation des soldes d'épargne devrait être plus conséquente compte tenu de la crise sanitaire Covid-19 qui est venue contraindre davantage les recettes de gestion que les dépenses (cf Focus ci-contre).

Les orientations budgétaires des prochains exercices doivent donc conduire à faire à nouveau progresser plus rapidement les recettes de gestion que les dépenses de gestion de manière à reconstituer les soldes d'épargne mais surtout contribuer à nouveau au financement du programme d'investissement de la commune.

Focus sur l'année 2020 : une exécution budgétaire fortement impactée par la crise sanitaire Covid-19

En 2020, les soldes d'épargne devraient fortement diminuer par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire COVID-19, laquelle a impacté plus fortement les recettes que les dépenses de gestion.

Ce sont en effet + 990 k€ de pertes de recettes qui devraient être enregistrées au 31/12/2020, soit 270 k € de produits de services en moins par rapport à la prévision initiale du budget 2020 (R70), 700 k€ de fiscalité indirecte en moins : Octroi de Mer et taxe carburant (R73), et 20 k€ de revenus d'immeubles (R75).

Côté dépenses, ce sont près 145 k€ qui n'ont pas été engagés du fait de la mise à l'arrêt des services de cantine, de l'école de musique et de centres de loisirs auxquels se rajoutent 70 k€ de dépenses d'animations en moins suite à l'annulation de certaines manifestations compte tenu des mesures de restriction qui ont prévalu à l'issue du déconfinement, soit au total près de 215 k€ de dépenses non engagées.

Affiché le

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Autrement dit, « l'économie » dégagée du fait de la non-réalisation de certaines dépenses d'activité ne devrait pas permettre de couvrir la perte attendue de ressources sur l'année.

Toutefois, pour faire face à cette perte de recettes fiscales en 2020, la commune devrait se voir octroyer de l'Etat une dotation de compensation évaluée à 370 k€, conformément aux dispositions prévues dans la Loi Finances Rectificatives 3 pour 2020.

Cette compensation ne sera toutefois que partielle, du fait du périmètre de recettes retenu (hors produits de service) et du critère utilisé pour le calcul de la dotation de compensation (moyenne des 3 derniers exercices et non 2019 qui aurait été plus favorable).

Seul un premier acompte ne sera comptabilisé sur l'exercice (66%), le solde devant être versé sur 2021(34%), soit au final une perte « nette » de recettes en 2020 de 531 k€, d'où la dégradation de l'épargne de gestion.

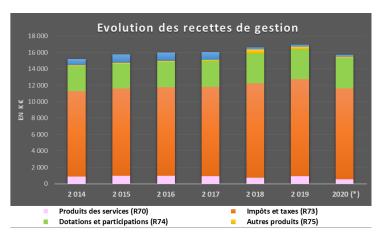
A noter que cette compensation n'est garantie actuellement que pour les pertes subies sur 2020. Pour 2021, aucune disposition n'est actuellement prévue, du moins dans le PLF 2021.

2. Des recettes de gestion essentiellement assises sur la fiscalité

L'évolution des recettes de gestion sur la période 2014-2019 et la projection attendue pour l'exercice 2020 est à rapprocher de sa structure, laquelle repose pour l'essentiel sur la fiscalité, surtout indirecte (Octroi de mer et Taxe carburant).

Le tableau et les graphiques ci-contre permettent d'illustrer la composition des recettes de gestion sur la période.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 (*)	Evolution annuelle 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2014-2019	Varia 2014-	
	en k€	en%	en%	en €	en%						
RECETTES DE GESTION	15 212	15 744	16 000	16 045	16 602	16 940	15 710	- 7,3 %	2,2%	1 727	11,4%
Produits des services (R70)	877	993	981	940	764	937	572	-38,9%	1,3%	60	6,8%
Impôts et taxes (R73)	10 398	10 634	10 763	10 858	11 482	11 800	11 050	-6,4%	2,6%	1 402	13,5%
Dotations et participations (R74)	3 038	2 968	3 077	3 147	3 616	3 666	3 723	1,6%	3,8%	628	20,7%
Autres produits (R75)	133	144	154	144	525	314	135	-57,0%	18,7%	181	135,8%
Atténuation de charges (R013)	766	1 006	1 025	957	214	223	230	3,1%	-21,9%	-543	-70,9%
(*) CA 2020 simulé au 15/10/2020											

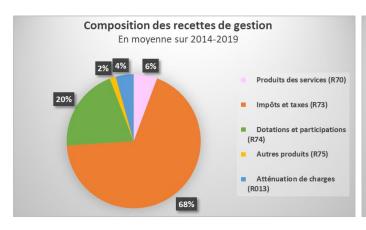


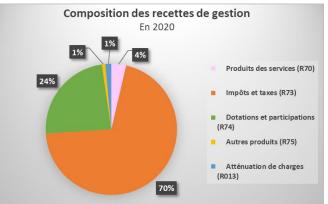
A relever:

Plus des 2/3 des recettes de gestion sont des recettes issues de la fiscalité directe (Taxe d'habitation, Taxes foncières bâties et non bâties) et indirecte (Octroi de Mer et Taxe carburant),

Les dotations et participations reçues de l'Etat et des autres organismes sont au deuxième rang des recettes avec 20% du total,

Les produits des services ne pèsent que très peu dans le total des recettes avec à peine 6% des recettes de gestion en moyenne sur la période 2014-2019 (4% en 2020).





La crise sanitaire Covid-19 a ainsi mis en exergue, pour une énième fois, la fragilité de la structure des recettes de gestion de la commune du fait du poids important de la fiscalité indirecte (Octroi de Mer et taxe carburant)

Le recul de l'activité économique enregistré lors du confinement a conduit inéluctablement à une perte de ressources pour la ville (-700 k).

Pour limite cet impact il conviendrait que la collectivité puisse faire progresser davantage les produits de services et du domaine pour disposer d'une réserve en cas d'aléas économiques tout en donnant plus de flexibilité aux charges de fonctionnement.

Recettes de gestion (€/hab)										
Position 🏠 🏠										
Année	CoL.	Dépt.	Région*	National						
2014		1 389	1 275	1 260						
2015		1 383	1 303	1 278						
2016	1 358	1 407	1 233	1 260						
2017	1 313	1 329	1 206	1 267						
2018	1 347	1 349	1 145	1 261						
2019	1 360	1 342	1 324	1 254						

Comparativement aux autres communes de même strate démographique, la commune a présenté en 2019 un niveau de recettes de gestion par habitant plus élevé que celui des autres communes de même strate aux niveaux régional (DOM-TOM) et métropolitain (1 360 €/habitant à Petite-Île en 2019 contre respectivement 1 324 € et 1 254 €).

Source: Local Nova

Focus sur les principales recettes de gestion

❖ Le chapitre Impôts et Taxes (R73)

Il est intéressant de se pencher sur ce chapitre de recettes qui correspond à plus des 2/3 des recettes de gestion de la ville.

Pour rappel, il convient de distinguer au niveau de l'analyse :

- les recettes issues de la fiscalité indirecte qui correspondent à des impositions reversées à la commune sur lesquelles elle ne dispose d'aucun pouvoir de décision ni d'action (Octroi de mer et Taxe carburant notamment),
- des recettes provenant de la fiscalité directe communale, à savoir le produit perçu en matière de taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, pour laquelle la Commune dispose d'un pouvoir de taux, constituant ainsi un des levier d'action sur lequel elle peut agir pour faire évoluer le niveau de ses recettes.

En€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (*)	Evolution annuelle 2020/2019	Evolution moyen annuelle 2014-2019
Fiscalité indirecte (R 73)	7 878 257	8 020 032	7 626 780	7 644 101	8 176 808	8 363 208	7 520 000	-10,08%	1,20%
Attribution de compensation (art 7321)									
DSC (art 7322)	708 905	718 039	167 717	0	0	0	0		
FPIC (art 7325)	179 939	246 400	312 945	307 023	291 208	282 001	291 000	3,19%	9,40%
Taxe sur les carburants (art 7372)	1 396 948	1 426 626	1 462 640	1 483 852	1 626 953	1 499 636	1 220 000	-18,65%	1,43%
Octroi de mer (art 7373)	5 410 654	5 471 358	5 493 275	5 556 205	5 982 064	6 106 412	5 679 000	-7,00%	2,45%
Taxe additionnelle aux DM (art 7381)	152 050	97 485	139 248	222 628	176 667	290 018	200 000	-31,04%	13,79%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	29 761	60 124	50 956	74 393	99 916	185 141	130 000	-29,78%	44,14%

(*) CA 2020 simulé au 15/10/2020

La fiscalité indirecte constitue le premier poste des recettes de gestion de la commune (48% du total) et est assise principalement sur les reversements de la Taxe carburant (16% du total FI) et de l'Octroi Mer (76%).

Ces impositions étant assises sur les flux de l'activité économique, toute chute de celles-ci sur une voire plusieurs années mettrait sensiblement la Commune en difficultés financières. La crise sanitaire qui sévit depuis mars est venue illustrer cet impact, avec + 700 k€ de recettes en moins après près de deux mois de confinement et une activité qui a eu de la peine à se relancer après le déconfinement.

Si ce scénario est amené à se reproduire sur le long terme, cela risque de mettre en péril les grands équilibres financiers de la commune, d'un point de vue de l'épargne mais surtout au niveau des résultats comptables de clôture qui risquent de devenir structurellement déficitaire.

A noter que les recettes tirées de la taxe additionnelle sur les droits de mutations et la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles sont également dépendantes du marché de l'immobilier. Toute chute dans le secteur impacterait également le produit reversé sur ces impositions.

☼ La fiscalité directe communale (FD)

Contrairement à la fiscalité indirecte sur laquelle la collectivité n'a aucune maitrise, la commune a la possibilité chaque année de faire évoluer le produit attendu des contributions directes provenant des trois taxes ménages (taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) en agissant notamment sur les taux communaux (ce qui ne sera plus le cas sur les taux de TH à compter de 2021 avec la réforme fiscale).

Le tableau ci-contre permet ainsi de retracer l'évolution de ce poste de recette sur la période 2014-2019, ainsi que le niveau attendu au 31 décembre 2020.

Reçu en préfecture le 23/11/2020

ffiché le

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

	En€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (*)	Evolution annuelle 2020/2019	Evolution moyen annuelle 2014-2019
TAXE D'HABITATION										
Base nette imposable TH		6 131 952	6 407 272	7 316 483	7 361 131	7 485 363	7 875 720	7 936 000	0,77%	5,13%
	Taux TH	15,75%	15,75%	17,17%	17,17%	17,17%	17,17%	17,17%		
Produit de la TH		965 782	1 009 145	1 256 240	1 263 906	1 285 237	1 352 261	1 362 611	0,77%	6,96%
TAXE FONCIER BATI										
Base nette imposable TFB		6 108 895	6 315 644	6 697 399	6 943 504	7 220 256	7 499 190	7 839 620	4,54%	4,19%
	Taux TFB	24,87%	24,87%	27,11%	27,11%	27,11%	27,11%	27,11%		
Produit de la TFB		1 519 282	1 570 701	1 815 665	1 882 384	1 957 411	2 033 030	2 125 321	4,54%	6,00%
TAXE FONCIER NON BATI										
Base nette imposable TFNB		97 568	97 936	143 667	143 816	145 228	102 146	104 600	2,40%	0,92%
	Taux TFNB	28,90%	28,90%	31,50%	31,50%	31,50%	31,50%	31,50%		
Produit de la TFNB		28 197	28 304	45 255	45 302	45 747	32 176	32 949	2,40%	2,68%
PRODUIT TAXES DIRECTE	S	2 513 262	2 608 150	3 117 160	3 191 592	3 288 395	3 417 468	3 520 881	3,03%	6,34%
Rôles complémentaires				2 092		2 218	1 621			
Rôles supplémentaires		6 892	5 459	17 274	22 394	14 193	18 197	15 000		
PRODUIT CONTRIBUTIONS DIRE	CTES	2 520 154	2 613 609	3 136 526	3 213 986	3 304 806	3 437 286	3 535 881	2,87%	6,40%
	Evolution n-1	0,68%	3,71%	20,01%	2,47%	2,83%	4,01%	2,87%		

(*) CA 2020 simulé au 15/10/2020

Le produit des contributions directes (TH, TFB et TFNB) représente en moyenne près de 28% des recettes de gestion. Il a globalement augmenté sur la période 2014-2019, pour passer de 2,52 M€ en 2014 à 3,43 M€ en 2019, soit près d'1 M€ de hausse sur 6 ans.

Cette augmentation s'explique en partie par une progression des bases nettes de TH et de TFB sur la période (de +5% pour la base de TH et +4% pour la base de TFB) mais aussi par la révision des trois taux communaux appliquée en 2016 pour +9%.

Le travail de mise à jour régulier des assiettes fiscales mené par la cellule fiscale interne depuis 2014 en partenariat étroit avec les services fiscaux a ainsi permis de disposer de bases fiscales au plus près de la réalité.

En 2020, le produit devrait augmenter de 100 k€ par rapport à 2019 principalement du fait de la progression de la base fiscale de la taxe sur le foncier bâti (+4,5%).

Comparativement aux autres communes de même strate régionale et nationale, les taux sont plus élevés à Petite-Ile pour la TH (17,17% contre une moyenne régionale de 16,67% et nationale de 16,66%) et pour la TFB (27,11% contre une moyenne régionale de 26,21% et nationale de 22,58%). Néanmoins le taux de TFNB est quant à lui plus faible que celui des communes de même strate régionale et nationale, à savoir 31,50% contre 38,42% et 53,69%.

S'agissant des bases nettes de la ville, celles-ci sont très en deçà que celles des niveaux régional et national, avec en 2020 :

- une base de TH de 647 €/hab. contre 713 € et 1 434 € constatés en 2019 au niveau régional et national,
- une base de TFB de 639 €/hab. contre 648 € et 1 384 € constatés en 2019 au niveau régional et national.

Ce qui a pour conséquence un produit des impôts locaux par habitant en 2020 qui devrait être à Petite-Ile moins élevé que le produit constaté au niveau régional et national en 2019 (288 €/hab. contre respectivement 296 € et 567 €/hab.).

Source: DRFIP - Fiche individuelle financière 2019 (données régionales et nationales pour 2020 non encore disponibles).

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Les dotations et participations (R74)

En€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (*)	Evolution annuelle 2020/2019	Evolution moyen annuelle 2014-2019
Dotations et Participations (R74)	3 037 780	2 967 819	3 076 693	3 146 864	3 616 438	3 665 793	3 723 000	1,56%	3,83%
DGF, dotation forfaitaire	1 802 510	1 526 508	1 352 839	1 302 893	1 313 678	1 326 456	1 320 000	-0,49%	-5,95%
Dotation de solidarité rurale - DSR (art 74121 et 74122)	582 426	0	0	0	0	0	0		
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	143 476	788 703	856 153	977 526	1 030 484	1 080 583	1 135 000	5,04%	8,28%
DGD (art 746)	0	0	7 935	0	0	0	0		
Participations	111 318	86 985	369 479	386 794	894 912	892 744	656 000	-26,52%	51,65%
Compensations fiscales	398 050	565 623	490 287	472 589	371 156	366 010	365 000	-0,28%	-1,66%
Autres dotations	0	0	О	7 062	6 208	О	247 000		

(*) CA 2020 simulé au 15/10/2020

Les dotations et participations (chap.74) représentent 20% des recettes de gestion en moyenne sur la période 2014-2019.

Elles sont principalement constituées de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, laquelle est composée de la Dotation Forfaitaire (DF) et de la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-mer (DACOM).

L'évolution du chapitre sur la période relève principalement de la progression de la DACOM (+8%/ an), la Dotation forfaitaire ayant été minorée de 2014 à 2017 au titre de la contribution de la commune au redressement des comptes publics (+609 k€).

En 2020, ce chapitre devrait également augmenter du fait de la hausse de la DACOM (+55 k€).

Les produits des services et du domaine (R70)

Ce chapitre ne représente en moyenne que 6% des recettes de gestion de la commune et comprend principalement les recettes tirées des activités périscolaires (restauration scolaire, centres aérés et pass'sport loisirs) mais aussi celles tirées des activités culturelles (cinéma, école de musique).

En 2020, ce chapitre devrait subir également une forte diminution du fait de la crise sanitaire ayant entrainé l'arrêt des activités sur près de 2 mois (-270 k€ de pertes de recettes périscolaires).

A relever néanmoins que si ces arrêts n'ont pas généré de dépenses en termes d'achats de fournitures ou de prestations, les charges en personnel de ces services ont quand même été supportées par la commune.

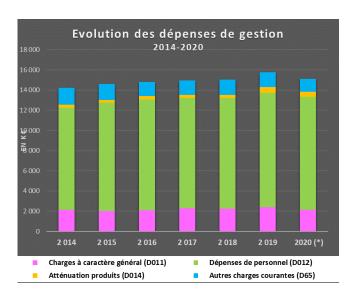
A retenir sur 2020:

Une perte de recettes pour plus + 990 k € en lien direct avec la crise sanitaire Covid-19.

3. Des dépenses de gestion fortement contraintes par le poids des charges de personnel

Comme pour les recettes de gestion, il convient de s'attarder sur la structure des dépenses pour en comprendre l'évolution sur la période 2014-2019, mais aussi sur l'exercice 2020.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 (*)	Evolution annuelle 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2014-2019	Varia 2014-:	
	en k€	en%	en%	en €	en%						
DÉPENSES DE GESTION	14 230	14 600	14 820	14 946	15 022	15 768	15 100	-4,2%	2,1%	1 538	10,8%
Charges à caractère général (D011)	2 139	2 004	2 087	2 287	2 265	2 418	2 152	-11,0%	2,5%	278	13,0%
Dépenses de personnel (D012)	10 120	10 756	10 979	10 916	10 954	11 290	11 178	-1,0%	2,2%	1 171	11,6%
Atténuation produits (D014)	290	279	329	308	313	577	495	-14,2%	14,8%	288	99,4%
Autres charges courantes (D65)	1 681	1 561	1 425	1 435	1 490	1 482	1 275	-14,0%	-2,5%	-199	-11,8%
(*) CA 2020 simulé au 15/10/2020				-							

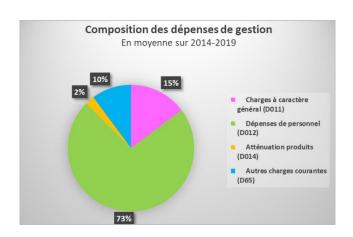


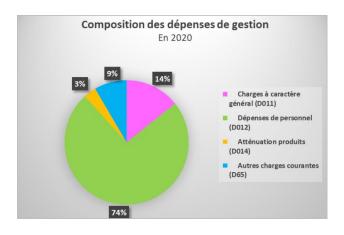
A relever:

Des charges de personnel au 1^{er} rang des dépenses de gestion en concentrant près de 3/4 du total des dépenses,

Au 2^{ème} rang des dépenses : les charges à caractère général (fournitures courantes, entretien du patrimoine ou encore dépenses d'animation) pour près de 15% du total des dépenses,

Au 3^{ème} rang des dépenses : les autres charges courantes pour 10% (subventions, contingents, indemnités élus...).





La crise sanitaire Covid-19 n'a pas eu de conséquence sur la structure des dépenses de gestion en 2020. En effet, malgré l'arrêt de certaines activités durant le confinement plaçant une partie du personnel communal en autorisation spéciale d'absence ou en arrêt de travail, la commune a continué à assurer pleinement la charge des salaires des agents.

Par ailleurs, malgré le non-engagement de dépenses en fournitures ou en services pour les services dont l'activité a été mise à l'arrêt, la commune a dû assumer de nouvelles dépenses d'équipement pour assurer la sécurité sanitaire des agents (équipement en masques, visières, ... et dépenses d'aménagement de certains postes d'accueil du public).

Ces dépenses nouvelles devraient se poursuivre sur 2021 voire les exercices suivants, augmentant de facto les dépenses courantes des budgets futurs.



Comparativement aux autres communes de même strate démographique, la commune a présenté en en 2019 un niveau de dépenses de gestion par habitant plus élevé que celui des autres communes de même strate aux niveaux régional (DOM-TOM) et métropolitain (1 266 €/habitant à Petite-Île en 2019 contre respectivement 1 214 € et 1 053 €).

Source: Local Nova

Focus sur les principales dépenses de gestion

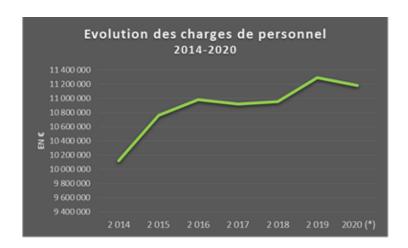
❖ Les charges de personnel (D012)

Le tableau et le graphique ci-contre permet de retracer l'évolution du principal poste de dépenses de la commune sur la précédente mandature (2014-2019).

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020(*)	Evolution annuelle 2020/2019	Evolution moyen annuelle 2014-2019
Charges de personnel et frais assimilés	10 119 696	10 756 083	10 978 981	10 915 752	10 954 169	11 290 459	11 178 000	-1,0%	2,2%
Remboursements sur charges de personnel	766 001	1 005 670	1 024 839	956 601	1 045 809	922 511	798 900	-13,4%	3,8%
Charges de personnel et frais assimilés "nets"(**)	9 353 695	9 750 413	9 954 142	9 959 151	9 908 360	10 367 948	10 379 100	0,1%	2,1%

(*) CA 2020 simulé au 15/10/2020

(**) diminuées des remboursements de l'ASP sur les contrats CAE-CUI, des reversements d'indemnités journalières de la CGSS et MFP et depuis 2018, du remboursement agents sur les tickets restaurants, et du remboursement de la Civis sur les ATS

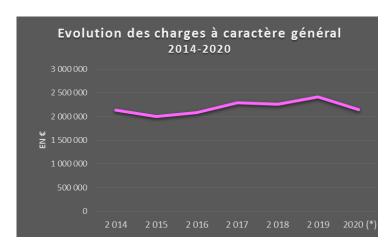


Globalement les charges de personnel ont augmenté sur la période 2014-2019 (+1 M€), en raison de facteurs externes (évolution liée au statut, protocole PPCR, RIFSEEP...) mais aussi de facteurs internes (transfert de personnel du CCAS, tickets restaurant, revalorisation salariale).

En 2020, elles devraient néanmoins diminuer suite à la sortie d'agents des effectifs communaux (départ à la retraite, fin de détachement pour le DGS, mutation dans la fonction d'Etat, fin des derniers contrats sur emplois d'avenir).

Comparativement aux communes de même strate démographique, la commune présentait en 2019 un niveau de charges de personnel par habitant de 906 €, plus élevé que celui constaté au niveau régional (DOM-TOM) et national (respectivement 784 € et 626 €). Source Local Nova

❖ Les charges à caractère général (D011)



Sur la période, les charges à caractère général sont restées plutôt stables, en dessous des 2,5 M€.

Les hausses constatées en 2017 et en 2019 sont à rapprocher soit à des décisions d'externalisation (école de musique, entretien des espaces verts), soit à des dépenses nouvelles (redevances spéciales écoles ...).

En 2020, ce poste devrait néanmoins diminuer en raison des dépenses non engagées du fait de la crise sanitaire Covid-19 (arrêt de certaines activités et annulation de manifestations durant le confinement et la période post-confinement).

D'un point de vue de l'analyse comparative, la commune présentait en 2019 un niveau de charges courantes par habitant moins élevé que celui constaté en 2019 au niveau régional (DOM-TOM) et national (194 € / habitant à Petite-Ile contre respectivement 218 € et 266 €). *Source Local Nova*

Les autres charges de gestion courante (D65)

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ^(*)	Evolution annuelle 2020/2019	Evolution moyen annuelle 2014-2019
Autres charges de gestion courante (D65)	1 681 149	1 560 687	1 425 401	1 434 747	1 489 995	1 482 341	1 272 001	-14,2%	-2,5%
dont Contingents et participations obligatoires	283 989	261 222	263 834	265 945	268 604	272 096	272 000	0,0%	-0,9%
dont Subventions versées	1 224 900	1 120 050	1 000 950	1 004 467	1 045 134	1 020 870	835 100	-18,2%	-3,6%
Caisse écoles CCAS Associations Autres	70 000 750 000 400 400 4 500	70 000 610 000 440 050	478 000	125 000 438 000 441 467	70 000 520 000 455 134	70 000 450 000 500 870	0 400 000 435 100	-100,0% -11,1% -13,1%	-9,7%
dont Autres charges de gestion courante	172 260	179 414	160 617	164 336	176 257	189 375	164 901	-12,9%	1,9%

(*) CA 2020 simulé au 15/10/2020

Globalement, les autres charges de gestion courante ont diminué de 200 k€ entre 2014 et 2019. En 2020, elles devraient à nouveau baisser de 200 k€.

L'évolution sur ce chapitre est essentiellement liée aux variations des subventions versées aux deux établissements publics communaux (CCAS et caisse des écoles) qui sont fonction de leur besoin d'équilibre budgétaire annuel, ainsi qu'aux subventions versées aux associations locales pour le financement de leur fonctionnement ou actions d'animations menées sur le territoire communal.

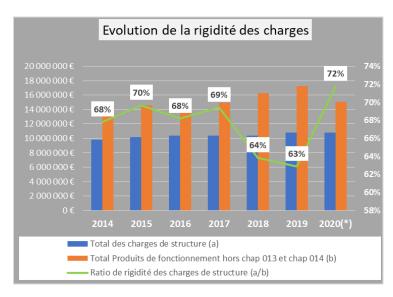
A noter que l'absence de versement de subvention à la caisse des écoles en 2020 est justifiée par la mise en sommeil dudit établissement depuis le 1^{er} janvier 2020, et ce pour des raisons de simplification administrative et budgétaire.

Affiché le

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Comparativement aux communes de même strate démographique, la commune présentait en 2019 un niveau de charges de gestion autres par habitant de 119 ϵ , là aussi moins élevé que celui constaté au niveau régional (DOM-TOM) et national (respectivement 190 ϵ et 134 ϵ). Source Local Nova

La rigidité des charges de structure



Définition: Le ratio de rigidité permet de mesurer le poids des charges de structure (charges de personnel nettes + contingents et participations + intérêts de la dette) sur les recettes réelles de fonctionnement corrigées des atténuations de charges et de produits.

L'amélioration observée sur 2018 et 2019 devrait se stopper net en 2020 avec la crise sanitaire Covid-19, et ce en raison de la perte importante attendue au niveau des recettes de gestion malgré des charges de structure quasi stables voire légèrement moindre que 2019.

A retenir sur 2020:

Une diminution des dépenses de gestion justifiée principalement par le non-engagement de certaines dépenses courantes du fait de la crise sanitaire Covid-19 (-215 k€), mais à un niveau moindre que la perte subie en termes de recettes.

4. Des investissements qui s'accélèrent, financés principalement par la dette et le subventionnement

a) Des dépenses d'équipement brut (DEB) en forte progression

Les dépenses d'équipement (études, acquisitions et travaux), sont celles qui ont pour effet d'enrichir la valeur du patrimoine communal.

Ces dépenses ont connu l'évolution suivante :

Affiché le

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

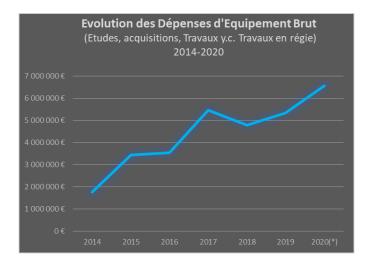
RSLO

En€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ^(*)	Evolution annuelle 2020/2019	Evolution moyen annuelle 2014-2019
Population totale INSEE au 01/01/n	11 672	11 663	11 723	12 136	12 255	12 357	12 273	-1%	1%
Evolution annuelle	0,01%	-0,08%	0,51%	3,52%	0,98%	0,98%	0,98%	0,0%	158,1%
D.E.B. (hors travaux régie)	1 707 157	3 336 909	3 420 592	5 466 665	4 734 627	5 297 317	6 500 000	22,7%	25,4%
Travaux en régie (722)	49 712	99 507	112 194	0	48 978	32 639	50 000	53,2%	-8,1%
D.E.B. + Travaux en régie	1 756 869	3 436 416	3 532 786	5 466 665	4 783 605	5 329 956	6 550 000	22,9%	24,9%
Evolution annuelle	-46,61%	95,60%	2,80%	54,74%	-12,50%	11,42%	22,89%	100,4%	
R.R.F.	15 532 307	15 890 444	16 581 421	16 223 475	16 757 487	18 009 453	15 804 215	-12,2%	3,0%
Evolution annuelle	2,21%	2,31%	4,35%	-2,16%	3,29%	7,47%	-12,24%	-263,90%	
Taux d'équipement (%) : DEB/RRF	11,31%	21,63%	21,31%	33,70%	28,55%	29,60%	41,44%		

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020(*)
DEB / habitant à Petite-lle (€ / hab)	151	295	301	450	390	431	534
DEB / hab itant au niveau régional - DOM TOM (**)	328	278	200	195	217	250	ND
DEB / habitant au niveau national (**)	285	231	224	260	286	330	ND

(*) CA 2020 simulé au 15/10/2020

(**) Source : Local Nova



En cumulé, ce sont près de 25 M € qui auront été dépensés sur la précédente mandature 2014-2019 en matière d'investissement communal.

En 2020, ce seront plus de 6,5 M€ de dépenses qui sont projetées.

Les priorités d'investissement se sont portées notamment sur la remise aux normes et l'amélioration du patrimoine bâti et routier mais également sur l'offre nouvelle d'équipements de loisirs et de services de proximité (complexe sportif et salles funéraires notamment).

Les principales opérations engagées sur 2020 ont concerné :

- les études pour l'extension du bassin de baignade de Grand Anse,
- les études pour la réhabilitation de l'école Bougainvilliers,
- les travaux de construction de deux salles funéraires au centre-ville,
- les travaux d'aménagement du terrain de modélisme au Domaine du Relais,
- les travaux d'exutoire et d'assainissement pluvial sur la rue des Francicéas,
- les travaux de sécurisation et de recalibrage des chemins A. Benard et J. Lacarre.

Comparativement aux autres communes de même strate démographique, la commune présente une dépense d'équipement par habitant significativement plus importante que celle des communes de même strate régionale (DOM-TOM) et nationale, avec près de 426 € dépensés en 2019 par habitant à Petite-Ile (534 € en 2020), contre respectivement 250 € et 330 € aux niveaux régional et national.

b) Un financement des investissements assis en grande partie sur la dette

Les sources de financement de l'investissement communal sont en général constituées :

- de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement,
- des autres ressources propres d'investissement (FCTVA, Taxe d'aménagement, FRDE, ...);
- des subventions de l'Europe, de l'Etat et des autres Collectivités Locales ;
- des emprunts obtenus auprès des banques et établissements financiers,

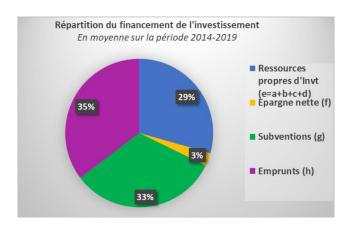
des éventuels produits de cession des immobilisations communales.

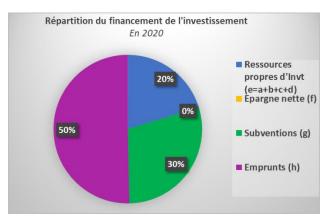
L'affectation du résultat en capitalisation (compte 1068) peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent le plan de financement de l'investissement de la commune sur la période écoulée (2014-2020).

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ^(*)	Evolution annuelle 2020/2019	Evolution moyen annuelle 2014-2019
FCTVA (a)	282 690	250 397	365 090	806 659	782 232	623 472	580 000	-7,0%	17,1%
Autres recettes (b)	534 637	347 949	495 611	337 872	290 423	275 519	285 000	3,4%	-12,4%
Produit de cessions (c)	242 570	23 975	195 945	86 446	6 621	1 027 181	118 000	-88,5%	33,5%
Exc. de Fonct. Capitalisés (d)	273 000	730 500	416 000	0	0	1 008 000	47 000	-95,3%	29,9%
Ressources propres d'Invt (e=a+b+c+d)	1 332 897	1 352 821	1 472 646	1 230 977	1 079 276	2 934 172	1 030 000	-64,9%	17,1%
Epargne nette (f)	14 521	213 416	396 217	158 528	0	0	0		-100,0%
Subventions (g)	1 121 799	931 585	1 340 498	1 231 359	2 756 469	3 601 516	1 750 000	-51,4%	26,3%
Emprunts (h)	1 350 800	1 800 000	1 500 000	2 498 000	2 102 000	1 500 000	3 000 000	100,0%	2,1%
Financement total Investissement (i =e+f+g+h)	3 820 017	4 297 822	4 709 361	5 118 863	5 937 745	8 035 688	5 780 000	-28,1%	16,0%

(*) CA 2020 simulé au 15/10/2020





Un financement assuré essentiellement sur la période par davantage d'emprunt (35% en moyenne) que les subventions (33%). Les ressources propres d'investissement (y compris excédents de fonctionnement capitalisés) représentent 29% du financement de l'investissement et l'épargne nette que 3%.

Une structure de financement qui serait néanmoins différente en 2020, avec une proportion plus importante de l'emprunt (50%) et des subventions (35%). Les ressources propres représenteraient quant à elles 20 % du financement de l'investissement. L'épargne nette ne participerait pas quant à elle au financement de l'investissement pour une 3^{ème} année consécutive.

A noter toutefois que la commune s'est vue attribuer début novembre 2020 des subventions portant sur des projets engagés et réalisés partiellement sur 2020 et se poursuivant sur 2021, et ce pour près de 2,2 M€ (Salles funéraires, Bougainvilliers, Francicéas notamment). Ces subventions nouvellement acquises impacteront de fait l'exercice 2021 et non 2020, compte tenu des délais impartis pour la formalisation des actes attributifs de subvention et leur mise en exécution. D'où une mobilisation conséquente de l'emprunt 2020.

A retenir sur 2020:

Une dynamique d'investissement qui se poursuit jusqu'à atteindre en 2020 à un niveau de dépenses jamais enregistré depuis ces 10 dernières années.

En tenant compte des dépenses engagées mais non mandatées au 31/12/2020 ce sont près de 7,6 M € d'engagements qui devraient être réalisés par la commune sur l'année en matière d'équipements bruts.

B – La dette communale

1. Un endettement nécessaire pour le financement de l'Investissement

Comme évoqué ci-avant, la commune s'est engagée dans une politique d'endettement sur la précédente période pour pouvoir relancer l'investissement communal compte tenu d'un subventionnement externe et de ressources propres insuffisants.

Le tableau ci-contre dresse ainsi l'évolution de l'encours de dette de 2014 à 2020.

Budget Principal (au 31/12)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ^(*)	Evolution annuelle 2020/2019	Evolution moyen annuelle 2014-2019
Capital Restant Dû au 31/12/n	7 655 828	8 709 171	9 429 485	11 083 332	11 577 011	12 064 021	14 076 021	16,68%	9,52%
Remboursement en capital	730 774	746 424	780 725	847 503	1 604 164	1 012 991	988 000	-2,47%	6,75%
Intérêts de la dette	179 622	168 432	170 616	157 091	180 229	192 464	181 000	-5,96%	1,39%
Annuités	910 396	914 857	951 341	1 004 594	1 784 393	1 205 454	1 169 000	-3,02%	5,78%
Epargne brute au 31/12/n	745 295	959 840	1 176 942	1 006 031	1 464 193	938 810	130 000	-86%	5%
Ratio de désendettement (en année)	10,3	9,1	8,0	11,0	7,9	12,9	108,3	7,4	0,0
Charge de la dette (annuite/RRF)	6%	6%	6%	6%	11%	7%	7%		
Encours de dette/RRF	49%	55%	57%	68%	69%	67%	89%		

(*) CA 2020 simulé au 15/10/2020

A relever:

Un encours de dette qui double pratiquement sur la période, passant de 7,6 M€ en 2014 à 14 M€ en 2020, à rapprocher de la progression du niveau de D.E.B. qui a pratiquement été multiplié par 3 sur la même période.

Un ratio de désendettement qui est resté conforme au seuil de référence jusqu'en 2018 (12 ans pour les communes de -20 000 habitants), puis en léger repli en 2019 et qui devrait fortement se contracter en 2020 du fait de la contraction de l'épargne brute.

Cette situation sur 2020 se trouve être atypique du fait la crise sanitaire Covid-19, sous réserve toutefois que l'activité économique reprenne dans son ensemble.

Quant à la charge de la dette, celle-ci reste faible sur la période puisqu'elle demeure inférieure à 15% (seuil de bonne gestion).

Comparativement aux autres communes de même strate démographique, l'encours et l'annuité de la dette par habitant sont depuis 2016 supérieurs aux niveaux enregistrés sur le plan régional (DOM-TOM) et national.

Endettement (€/hab)									
Position 🏠									
Année	Col.	Dépt.	Région*	National					
2014	653	782	818	903					
2015	744	748	805	892					
2016	802	723	712	867					
2017	908	715	642	854					
2018	940	707	565	830					
2019	968	759	614	808					

Annuités (€/hab)									
Position 🏠									
Année	CoL.	Dépt.	Région*	National					
2014	78	84	91	117					
2015	78	85	93	116					
2016	80	86	83	113					
2017	82	84	76	109					
2018	145	94	71	108					
2019	96	80	82	106					

Source: Local Nova

2. Une dette toutefois peu couteuse et non risquée

a) Le stock de dette au 31/12/2020 (Budget Principal Commune)

Le stock de dette au 31 décembre 2020 devrait s'établir à 14 076 021 €, au taux moyen de 1,49%, pour une durée de vie résiduelle de +15 ans, répartis en 20 lignes de produits.

Eléments de synthèse	Au 31/12/2020 (*)	Au 31/12/2019	Variation
Stock de dette globale :	14 076 021 €	12 064 021 €	>
Taux moyen fixe s'élève à :	* 1.74 %	* 1.88 %	
Taux moyen variable s'élève à :	* 0,48 %	* 0,51 %	*
Durée résiduelle moyenne est de :	+ 15 ans	+ 15 ans	→

(*) CA 2020 simulé au 15/10/2020

Parmi ces 20 lignes, 17 constitueraient des emprunts « classiques » à taux fixe, les 3 autres lignes étant des contrats à taux variables/révisables. Ces 20 lignes sont réparties entre 6 établissements prêteurs.

b) La structure de la dette au 31/12/2020 (Budget Principal Commune)

Туре	Capital Restant Dû	% d'exposition
Fixe	11 889 349 €	84,5%
Variable	2 188 572 €	15,5%
Ensemble des risques	14 077 921 €	100,00 %

La répartition de la dette globale est la suivante :

- * 84,5 % en taux fixe
- * 15,5 % en taux variable (indexé sur Euribor ou TAM post fixé)

c) La répartition par prêteurs au 31/12/2020 (Budget Principal Commune)

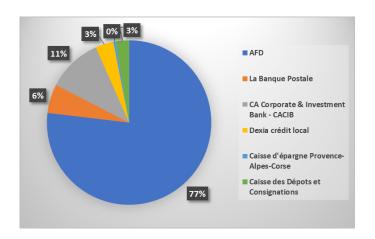
L'encours de dette de la ville se répartit entre 6 établissements prêteurs de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE



Les principaux prêteurs de la ville :

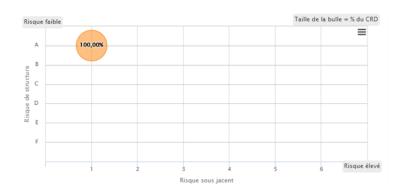
- 1 L'A.F.D. avec +77% de la dette,
- 2 Le groupe bancaire Crédit Agricole avec +11% (regroupant la Caisse Régionale du C.A. et le Crédit Agricole Corporate And Investment Bank CACIB)

d) La répartition par risques (Budget Principal Commune)

La charte de bonne conduite, Gissler, instaurée à la fin 2009 et destinée à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires, formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre une classification des produits a été définie sur deux dimensions :

- Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents (classement 1 à 5). Les indices de la zone euro comme l'Euribor sont considérés comme risque minimum (risque 1) alors que les indices hors zone euro comme le Libor (taux du marché interbancaire de Londres) sont classés en risque 4.
- Le risque de structure allant de A à E. Les prêts à taux fixe ou à taux variables classique sont classés en risque A et les prêts structurés assortis d'une barrière sont classés en B.

La classification des prêts de la ville de Petite-Île selon la charte Gissler est la suivante :

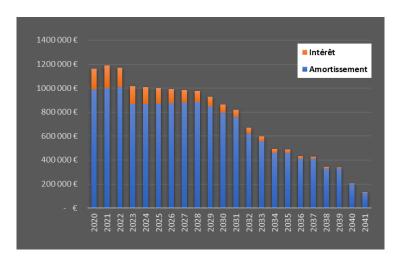


Aucun contrat « risqué » à Petite-Ile

Affiché le

ID : 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

e) Le profil d'extinction à MLT (Budget Principal Commune)



Un remboursement en capital qui s'établirait à +1 M € jusqu'en 2022 mais qui devrait retomber à nouveau en dessous de 900 k€ à partir de 2023 et ce compte tenu de l'extinction de deux contrats de prêts en 2022.

C – Les ressources humaines

L'une des dispositions introduites dans la loi NOTRe du 7 août 2015, concerne l'obligation pour les communes de +10 000 hab. de présenter au sein du ROB des éléments permettant d'apprécier la situation de la commune au regard de ses ressources humaines. La partie qui va suivre entend répondre à cette obligation.

1. Les rémunérations et avantages en nature

	2 013 en €	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2020 ^(*)	Evolution 2020/2019	Evolution moyenne annuelle 2014-2019
Charges de personnel et frai assimilés	9 821 278	10 119 696	10 756 083	10 978 981	10 915 752	10 954 169	11 290 459	11 178 800	-1,0%	1,8%
Evolution ann	uelle 4, 19	3,0%	6,3%	2,1%	-0,6%	0,4%	3,1%	-1,0%		
dont :										
Rémunération principale Titu	aires 2 731 963	2 888 927	2 987 803	3 117 837	3 332 261	3 338 909	3 082 808	2 840 100	-7,9%	1,1%
NBI, SFT & indem de Resid	ence 75 226	70 664	68 762	79 780	77 809	67 556	60 898	62 200	2,1%	-2,4%
Autres indemnités Titu	aires 205 709	263 170	255 021	341 380	212 648	184 228	339 589	387 500	14,1%	4,3%
Rémunération Non Titu	aires 3 112 376	3 054 941	3 301 501	3 152 962	3 232 799	3 470 960	3 191 510	3 163 000	-0,9%	0,7%
Autres indemnités Non Titu	aires 241 027	286 797	287 895	278 755	138 303	69 623	415 449	506 800	22,0%	6,4%
dont Emplois d'a	venir 0	0	0				48 758	7 900		
dont Autres emplois d'ins	ertion 781 769	825 517	962 631	1 102 395	1 120 152	1 056 648	1 104 354	1 053 900	-4,6%	5,0%
dont Rémunérations des app	entis 52 452	28 395	9 898	11 478	12 043	14 613	7 353	0	-100,0%	-20,2%

(*) CA 2020 "provisoire"-Octobre 2020

Le tableau ci avant permet de dresser les constats suivants sur 2020 :

- une masse salariale qui devrait diminuer en 2020 de 110 k€,
- un poste « rémunération » tous statuts confondus représentant 63 % du total des charges de personnel,
- un régime indemnitaire qui représente près de 9 % du total de la dépense, tous statuts confondus.

En termes d'avantages en nature octroyés par la ville, il y a lieu de relever :

- Les avantages en nature « nourriture » dont bénéficie le personnel affecté aux services « Restauration scolaire », « Ecoles » et « Affaires scolaires » sur le repas du midi.

- Les avantages en nature « véhicule » dont seul le Directeur Général des Services en bénéficie via l'attribution d'une voiture de fonction.

2. Le temps de travail

Le temps de travail et son aménagement dans la collectivité sont régis par les textes, notamment le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Le décompte du temps de travail effectif détermine la durée annuelle fixée à 1 607 heures ainsi que le droit éventuel à des jours dits ARTT qui sont accordés en contrepartie d'une durée de travail effectif supérieure à 35 heures hebdomadaires (selon le régime applicable à l'agent).

Depuis le 1er janvier 2019, le nombre annuel de ARTT est passé de 22 à 17 jours (moins une journée de solidarité) pour les agents à 39 heures après recalcul du temps de travail réalisé au regard des horaires effectuées.

3. Les effectifs communaux

Tableau des effectifs au 31/12/n

Types d'emploi	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2021 ETP
Emploi d'avenir	4	4	0	0	0
CUI-CAE	106	112	115	116	69,55
APPRENTI	1	0	0	0	0
CDI	129	129	123	122	119,42
CDD (*)	11	13+2 BO	15 + 3 BO	23	22,6
TITULAIRES	88	86	82	82	81,7
TOTAL	339	346	338	341	293,27

^{(*):} Besoins occasionnels, contractuel selon l'article

Globalement sur la période 2018-2020, les effectifs sont quasi stables (339 au 31/12/2018 pour passer à 338 en 31/12/2020).

En 2021, les effectifs devraient légèrement augmenter, pour s'établir à 341 agents. Cette augmentation tient compte essentiellement de :

- La nécessité de pourvoir à des départs à la retraite dans des domaines sensibles comme ceux de la restauration scolaire, l'environnement, la sécurité, et l'éclairage public.
- La création d'emplois nouveaux en lien avec la création de nouveaux équipements (Salle de veillée).

Dans ces domaines, il s'agit toutefois de prévisions de création de poste, car les équipes et la municipalité étudient également des pistes de mutualisation, transfert ou de gestion déléguée dans ces domaines.

Cinq départs à la retraite sont également attendues en 2021 : 2 agents titulaires et trois agents non titulaires.

Enfin en termes de structure, la Commune compte majoritairement du personnel non titulaire (plus de 3 agents sur 4), le personnel titulaire ne représentant en moyenne que 24% de l'effectif global.

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

RSLOW

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Synthèse générale sur la situation à Petite-Île

La commune de Petite-Ile a vu sa situation financière s'améliorer progressivement sur la période 2014-2019 au regard de plusieurs indicateurs :

- une évolution favorable des soldes d'épargne, permise par une dynamique plus importante des recettes de gestion par rapport aux dépenses,
- des dépenses d'équipements en progression constante, atteignant des niveaux record sur les deux dernières années.
- un niveau d'endettement qui est resté en dessous des seuils d'alerte malgré une dette par habitant plus importante comparativement aux autres communes de même strate, faute de subventionnement et de ressources propres suffisants.

Mais la crise sanitaire Covid-19 qui sévit depuis le mois de mars a mis un coup d'arrêt à cette évolution favorable, avec une contraction importante attendue au niveau des soldes d'épargne pour 2020 compte tenu des pertes de recettes, notamment fiscales, qui devraient être plus importantes que le montant des dépenses non engagées du fait de l'arrêt de certaines activités ou annulations de manifestations.

Cette crise ne devrait toutefois pas affecter le niveau des dépenses d'équipement, qui devrait une nouvelle fois être exceptionnel, assurant ainsi la continuité du programme de structuration du territoire tel qu'engagé depuis 2014.

Une nouvelle dynamique de progression des recettes sera donc à rechercher pour les exercices à venir pour à nouveau reconstituer les niveaux d'épargne et assurer de nouvelles marges de manœuvre, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Mais face aux incertitudes quant à la durée de la crise sanitaire et de son impact à moyen terme sur l'activité économique, et par voie de conséquence sur les finances publiques, la municipalité sera probablement amenée à faire des choix de gestion qui pourront s'avérer difficiles, la conduisant peut-être même à des renonciations pour à nouveau rétablir la situation financière de la ville.

Prudence et optimisation devront être les maîtres mots dans la construction et l'exécution des prochains budgets communaux mais aussi dans l'organisation communale.

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

PARTIE III: LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

A – Les axes prioritaires d'actions

L'un des principaux enjeux du débat des orientations budgétaires est de pouvoir définir les grands axes stratégiques de l'année à venir répondant à la mise en œuvre du nouveau programme de mandature.

Pour rappel, le programme de mandature vise 4 grands axes prioritaires d'actions :

❖ Axe 1 : UNE VILLE SOLIDAIRE

- 1.1 Développer une politique communale de santé,
- 1.2 Renforcer l'accompagnement des familles les plus fragiles,
- 1.3 Etoffer l'offre de services de proximité pour renforcer le lien social entre les habitants,
- 1.4 Préserver un cadre de vie tranquille et serein a Petite-Ile,
- 1.5 Soutenir la vie associative et le "faire et vivre ensemble",
- 1.6 Faire de l'insertion, la formation professionnelle et l'emploi une priorité dans l'action municipale.

❖ Axe 2: UNE VILLE CONNECTEE ET DURABLE

- 2.1 Renforcer la Démocratie locale pour une meilleure participation citoyenne,
- 2.2 Elaborer une stratégie énergétique et la mettre en œuvre à travers des actions concrètes,
- 2.3 Poursuivre les efforts d'aménagement paysager et de gestion écologique de notre commune.

❖ Axe 3 : UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

- 3.1 Mettre l'agriculture au cœur du développement de notre commune,
- 3.2 Asseoir le développement touristique de Petite-Ile,
- 3.3 Soutenir le tissu économique de Petite-Ile.

❖ Axe 4: UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET EQUIPEE

- 4.1 Des projets structurants pour Petite-Ile,
- 4.2 Construire de nouveaux équipements de proximité.

Les orientations stratégiques qui sont proposées ci-après pour 2021 et soumises au débat sont déclinées par services ou par thématiques, et s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été amorcé depuis l'arrivée de la municipalité en 2014 mais aussi en réponse aux nouveaux besoins exprimés depuis par la population et repris dans le nouveau programme de mandature.

Axes et actions prioritaires des services du « Pôle Maire »

Le secrétariat du Maire

✓ Développer et piloter la formation des élus,

Pour répondre au besoin de formation des élus, la loi a prévu deux dispositifs.

Le premier, introduit en 1992 prévoit la budgétisation annuelle d'un montant minimum réservé à la formation équivalent à 2% des indemnités dues aux élus.

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Le second, le droit individuel à la formation des élus (DIFE), introduit en 2015, est financé par un fonds national alimenté par les cotisations des élus indemnisés, qui y consacrent 1% de leurs indemnités. Dans ce cadre, tous les élus, indemnisés ou non, ont droit à 20h de formation par an. C'est la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui assure la gestion de ce fonds.

Depuis la mandature 2014-2020 et jusqu'en 2019, la commune de Petite-Île s'appuyait sur l'Association des Maires du Département de La Réunion (AMDR) pour organiser des formations adaptées aux besoins des élus.

Dans un souci constant d'amélioration, à partir de 2017, tous les élus tant de la majorité que de l'opposition recevaient par mail le planning de formation de l'AMDR et pouvaient s'y inscrire.

Il faut cependant noter que très peu d'élus s'inscrivent dans un parcours de formation. A titre d'exemple, en 2018, seulement 2 élus sont partis en formation et seulement 7 élus en 2019.

La crise sanitaire de 2020 qui a conditionné le report du second tour des élections ainsi que l'installation tardive des équipes municipales n'a pas favorisé une amélioration de la situation. En effet, l'AMDR n'a pu mettre en œuvre son programme de formation pour l'année 2020, qu'à partir du 30 septembre.

Il est possible néanmoins de faire un pré-bilan de ce qui a été proposé par cette association : au 31 décembre 2020, ce seront 7 élus dont 3 nouveaux élus qui auront bénéficié de ce programme.

Malgré le peu d'appétence constaté, la municipalité souhaite donner une nouvelle impulsion à la dynamique de l'action politique en permettant à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leurs sont dévolues, de mettre en œuvre le projet de mandature dans un cadre réglementaire maîtrisé. C'est pourquoi, lors du Conseil municipal du 17 septembre 2020, il a été arrêté les grandes orientations du plan de formation des élus sur la période 2020-2026 dont les axes principaux sont :

Axe 1 : l'accompagnement de prise de fonction

Axe 2 : Les politiques publiques

Axe 3: L'expertise

Axe 4 : L'environnement de l'élu local dont les options annuelles de formation sont proposées et dispensées par l'intermédiaire de l'AMDR

S'agissant de l'axe 3 de ce plan, d'ici à la fin de l'année, tous les élus adjoints auront participé à 2 jours de formation.

Dépense formation 2020 : 2 975 € Budget formation 2021 : 6 000 €

Il est proposé au débat de poursuivre le plan qui n'a pu être mis en œuvre dans des conditions optimales pour cette année 2020 tout en sachant que concernant l'axe 4, tous les ans, le programme de formation proposé par l'AMDR est discuté avec les directeurs de cabinet.

La « Police Municipale »

La sécurité des personnes et des biens est une priorité municipale. En 2021, l'accent continuera d'être porté sur les thématiques et points suivants :

- ✓ Maintenir au maximum la présence de la Police Municipale et des ASVP sur la voie publique avec renforcement de l'accompagnement des usagers et maintien de la prévention autour des attitudes nécessaires au respect des gestes barrière et des règles de sécurité sanitaires afin de limiter la propagation du virus Covid-19,
- ✓ Agir en faveur de la prévention de la délinquance, en continuant la mise en œuvre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et sa déclinaison en fiches action

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

notamment en matière de prévention autour du collège et autres actions de terrain en faveur des plus jeunes,

- ✓ Pérenniser le programme d'éducation routière en lien avec les écoles de la commune.
- ✓ Accompagner les jeunes déscolarisés dans leur souhait de réinsertion avec l'appui des acteurs sociaux (participation à l'organisation de forums de l'emploi)
- ✓ Insérer la réserve communale de sécurité civile au sein du PCS et déployer le dispositif « voisins vigilants ».
- ✓ Maintenir et renforcer la coopération avec la gendarmerie nationale, notamment au travers des actions coordonnées et programmes communs tels que la Politique de Sécurité au Quotidien (PSQ).

Axes et actions prioritaires des services du Pôle « Ressources »

Globalement,

Poursuivre l'accompagnement des services opérationnels dans la mise en œuvre de leur actions et projets de manière à sécuriser et encadrer les processus internes pour une meilleure gestion des ressources.

Les ressources humaines,

- ✓ Contenir l'évolution de la masse salariale et diminuer l'effectif communal pour pouvoir maîtriser le chapitre « charges de personnel » en donnant la priorité aux missions de service public (régaliennes, propreté, sécurité, ...),
- ✓ Poursuivre les réflexions menées avec les syndicats sur une harmonisation des horaires qui tienne compte de la relation à la population, sur les incitations au départ à la retraite, sur l'externalisation de certaines missions, sur le traitement de l'absentéisme..., et ce dans le cadre des réunions régulières de dialogue social,
- Mettre en place une gestion prévisionnelle des ressources humaines pour permettre de mener des réflexions en termes d'optimisation et de mutualisation des ressources, de manière à identifier de nouvelles pistes d'économies et d'efficience,
- ✓ Construire la nouvelle politique de gestion des Ressources Humaines de la commune.

Les marchés publics,

- ✓ Améliorer le processus de l'achat public en optimisant la procédure de définition des besoins et en mettant en place une procédure d'évaluation des marchés publics.
- ✓ Sécuriser la rédaction et améliorer la gestion des marchés publics par l'acquisition d'un logiciel métier. Cela permettra de réduire le temps consacré à la mise en œuvre des procédures par les agents du service et donc d'améliorer l'accompagnement des services opérationnels

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

✓ Poursuivre la démarche d'amélioration de l'accès des TPE/PME à la Commande Publique en développant les 3 piliers de la chartre « une Stratégie du Bon Achat (SBA) » : L'anticipation, l'adaptation et l'ancrage territorial.

Depuis plusieurs années, la règlementation relative aux marchés publics a enrichi et légitimé la clause sociale et l'achat socialement responsable, issu de la volonté d'utiliser la commande publique comme levier pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficultés. Dans ce cadre, il est envisagé d'améliorer le partenariat avec la maison de l'emploi afin de redynamiser l'achat socialement responsable.

Les finances,

- ✓ Accompagner les services dans la prise en main du nouvel outil financier et comptable qui entrera en application au 1er janvier 2021, et ce dans un objectif de déconcentration de la fonction financière notamment en matière de préparation budgétaire, d'exécution et de suivi budgétaire,
- ✓ Poursuivre la démarche de dématérialisation des processus avec engagement d'une réflexion sur la signature électronique et la notification des bons de commandes,
- ✓ Poursuivre le dialogue de gestion inter et intra services de manière à vulgariser la fonction financière et sensibiliser tous les acteurs internes aux enjeux de maitrise et de sécurité budgétaire,
- ✓ Elaborer un règlement financier propre à la collectivité de manière à sécuriser les traitements et les processus comptables,
- ✓ Piloter et accompagner le projet d'expérimentation du compte financier unique avec pour préalables le passage à la nomenclature M57 et la dématérialisation des actes budgétaires pour un passage en CFU en 2022 (report d'un an de l'expérimentation),
- ✓ Arrêter une stratégie financière pour la mandature en collaboration étroite avec la Direction des Services Techniques, qui puisse à la fois répondre aux axes prioritaires d'actions du programme de mandature tout en garantissant les grands équilibres financiers de la commune.

Le service Informatique,

- ✓ Poursuivre l'effort mené en 2020 pour mettre à jour les postes informatiques équipés d'un système d'exploitation non maintenu,
- ✓ Mettre à jour le système d'exploitation des trois serveurs de virtualisation de la collectivité de manière à répondre au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) imposant de sécuriser les données stockées sur le Système d'Information,
- ✓ Préparer les outils de manière à répondre à l'obligation de dématérialisation de l'instruction des dossiers d'Urbanisme à partir du 1er janvier 2022,
- ✓ Faire évoluer les connexions internet présentes sur les sites municipaux en anticipation du prochain marché des télécommunications qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022
- ✓ Mettre en œuvre les recommandations de l'audit RGPD, une fois la mission achevée de sorte à ce que la commune se mette en conformité avec la règlementation en matière de protection des données personnelles.



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Axes et actions prioritaires des services du Pôle « Relations aux usagers »

Le service Affaires civiles et funéraires

- ✓ Continuer à améliorer l'accueil du public en leur offrant un espace mieux sécurisé et mieux agencé afin de préserver la confidentialité et de garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Cette démarche passe par une nouvelle organisation de l'espace de travail.
- ✓ Faire des préconisations sur le fonctionnement de la chambre funéraire destinée à accueillir les familles endeuillées.
- ✓ Réorganiser le service public de fossoyage en optant pour l'externalisation
- ✓ Continuer à participer au fonctionnement de la Maison France Services, en maintenant les mêmes prestations qui sont proposées sur le centre-ville.

Le service « Epanouissement Humain »

Les restrictions sanitaires liées à la crise COVID 19 sont venus bouleverser le champ d'action du service Epanouissement humain qui a pour mission de divertir la population en mettant en place des actions sportives, culturelles et de loisirs, destinées à favoriser l'épanouissement et le bien-être de tous.

Cette incertitude amènera la collectivité à s'adapter constamment voire à déprogrammer certaines actions si celles-ci ne sont pas compatibles avec le contexte sanitaire.

L'un des défis de ce service sera de continuer à accompagner le secteur associatif, partenaire privilégié de notre mission de service public. Ce secteur a beaucoup souffert des interdictions d'activités diverses et de compétitions sportives, et rencontre des difficultés à remobiliser ses bénévoles. Plus que jamais, la collectivité doit se tenir aux côtés des dirigeants associatifs pour maintenir le lien social et anticiper l'après COVID.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire le service Epanouissement humain, va devoir s'adapter pour poursuivre son action en 2021, à savoir :

- En matière d'animation du territoire : la Fête de l'ail, les jeux du village, l'ilot zenfant, le bal du 14 juillet, la caravane de l'animation et toute une série d'événements où tout le monde peut trouver sa place, sont au programme.
 - La mise à disposition de la salle du Poivrier pour l'organisation de réceptions ou la mise en place d'activités par les associations sera également poursuivie. Des études pour la réhabilitation du bâtiment seront d'ailleurs engagées.
- En matière sportive, poursuivre l'entretien des équipements sportifs en intégrant une forte dimension de sécurité sera poursuivi sur 2021.
 - Les mises à disposition des équipements au profit de tout le mouvement associatif seront recherchées en optimisant du mieux possible les créneaux horaires.

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

L'accompagnement des clubs dans la réalisation de leurs événements sportifs et le maintien du dispositif Pass'sport Loisirs continueront à faire de la Petite-Ile une ville dynamique et sportive. Cette année une attention particulière sera accordée aux volets santé/bien-être et nutrition.

S'agissant de la Vie associative, le maintien d'un lien étroit entre la Commune et les associations permettra une forte mobilisation de ces dernières dans les événements communaux tels que les défilés du 14 juillet et d'Aillowen ou bien encore les journées du patrimoine.

La culture à Petite-Ile se manifeste dans le développement de l'école de musique, la promotion de l'apprentissage musical sous toutes ses formes et le maintien d'une programmation de spectacles et de cinéma diversifié et de qualité. La mise en place du bibliobus viendra compléter l'offre déjà présente dans les bibliothèques et amènera une autre dimension du service de lecture publique qui se voudra plus mobile et plus moderne.

Pour promouvoir la lecture au sein des bibliothèques et dans les écoles, un programme d'animation est également prévu.

Le nouveau Festival Ambians Kréol qui trouvera sa place au Domaine du Relais, apportera une dimension régionale aux festivités du 19 décembre avec un beau plateau artistique et des ateliers en lien avec la culture réunionnaise.

Le service « Education/Jeunesse »

Consciente de l'importance de l'action locale en matière d'éducation et soucieuse d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux jeunes Petite-Ilois, la municipalité souhaite continuer pour l'année 2021 les efforts consentis de longue date aux établissement scolaires du premier degré.

Le restaurant scolaire de l'école Fleur de cannes a été livré en début d'année. L'ensemble des écoles dispose dès lors d'un équipement de qualité pour les repas des jeunes Petite-Ilois.

2021 connaîtra le lancement des travaux de réhabilitation lourde de l'école les Bougainvilliers, pour un montant d'opération prévisionnel de 3 000 000 €.

Un nouveau marché de denrées alimentaires a été passé pour 4 années, permettant d'anticiper les obligations issues de la loi EGALIM et notamment la proposition de menus à base de produits issus de l'agriculture biologique.

Le service restauration poursuit son programme de lutte contre le gaspillage alimentaire. La collaboration de 2 nouvelles personnes au titre du dispositif « service civique », permettra de prolonger les actions de sensibilisation des enfants dans les restaurants scolaires.

Outre l'opération importante de réhabilitation de l'école Bougainvilliers à Ravine du Pont, plusieurs travaux sont envisagés pour continuer l'effort en matière de réhabilitation du bâti scolaire :

- Travaux d'étanchéité pour l'école Badamiers,
- Réfection des toitures à l'école Fleur de cannes,
- Programme de création d'ilots de chaleur à Alpinias et Fleur de canne,
- Réalisation d'un mur de soutènement à l'école les Badamiers,
- Etudes paysagères cour de Platanes Sud,
- Etude de programmiste et économiste pour la réhabilitation de l'école Vétiver.

En termes d'acquisitions, la municipalité lancera plusieurs dossiers :

Envoyé en préfecture le 23/11/2020 Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

- Poursuite du programme de renouvellement du mobilier, à la fois pour les écoles et les restaurants scolaires,

- Acquisition de sauteuses pour la production des repas en cuisine centrale,
- Maintien du niveau d'intervention pour l'acquisition des fournitures scolaires : livres, matériels pédagogiques, petites fournitures scolaires,

Un nouveau conseil municipal des enfants a été élu pour l'année 2019-2020 et reconduit, eu égard aux difficultés liées à la situation sanitaire liée au COVID, pour l'année 2020-2021. Cette nouvelle Assemblée travaille sur les mêmes thématiques que celles définies antérieurement (environnement – Citoyenneté – Sports, loisirs, animations).

Les actions en direction des jeunes de la commune au titre des accueils de mineurs développées sur le territoire communal, seront poursuivies.

Enfin, la convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période 2021-2024, sera soumise au Conseil municipal pour validation, puis signature.

Axes et actions prioritaires des services « Planification urbaine, Aménagement, développement économique et Habitat »

En plus des missions réglementaires qui incombent aux services, notamment en matière de droit des sols et d'accompagnement de la population dans la réalisation de leurs projets, deux axes majeurs sont à mettre en perspective : la problématique de l'habitat y compris la résorption de l'habitat indigne et l'aménagement de notre territoire pour le rendre plus équilibré et plus attractif. En 2021, l'accent sera mis sur :

- La poursuite des efforts en matière de développement de l'offre de logements sur le territoire, notamment à destination des populations aux ressources modestes, mais également des personnes âgées et des accédants de la classe intermédiaire,
- L'expérimentation de nouveaux dispositifs en matière d'aide à l'habitat : achèvement de notre première expérimentation OGRAL (Opération GRoupée d'Amélioration Légère) de l'habitat menée sur le quartier de Manapany les Hauts et lancement d'une nouvelle OGRAL sur un autre secteur afin de donner la possibilité à certaines familles ne pouvant émarger aux dispositifs de droit commun, d'améliorer leur logement et leurs conditions de vie de manière générale,
- La poursuite du programme d'aménagements structurants du territoire engagé depuis 2014, par la réalisation d'études de projets et des travaux, depuis le littoral (aménagement du site de Grande Anse : arrière plage et bassin de baignade), en passant par Ravine du Pont avec la ZAC Cambrai (définition du projet de ZAC sur lequel la Commune puisse s'engager sur les 15 ans à venir), jusqu'au Domaine du Relais et la forêt de la Mare (aménagement concerté avec les acteurs de terrain et les partenaires publics),
- Finaliser les procédures de modification t de révision allégée du PLU,
- Le soutien à l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi au travers des chantiers d'insertion,
- Le maintien des actions d'animation en terme économique, avec :
 - o le forum de l'emploi, faisant le lien avec les administrés à la recherche de formation/d'emploi et les partenaires dans le domaine,
 - o la Journée de la Production Réunionnaise, évènement de promotion et de soutien à la production agricole et agro-alimentaire locale,

Envoyé en préfecture le 23/11/2020 Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

o l'action « Saisis ta chance » à destination des jeunes de 16 à 25 ans motivés, sans qualification, ni diplômes, et qui souhaitent se former autrement que par les voies traditionnelles,

o l'accompagnement des jeunes vers une meilleure connaissance de l'outil informatique grâce à un jeune en emploi civique rattaché à la Mission Locale Sud.

Axes et actions prioritaires des « Services Techniques »

Les services techniques, véritable entreprise municipale, doivent organiser leurs missions à la fois pour l'entretien du patrimoine communal et la réalisation des projets structurants de la collectivité.

L'effort de mise à niveau du patrimoine communal et de pilotage de grands projets sera poursuivi en 2021 pour la maîtrise du budget avec les moyens alloués, dans un contexte de crise sanitaire liée au covid-19.

L'année 2020 constitue une année historique dans le sens où il y a eu l'émergence d'une crise sanitaire liée à un virus « inconnu dans son comportement » - covid-19, ce qui a engendré : du confinement pendant 2,5 mois, le changement des modes de travail (près de 50% des équipes n'étaient pas présentes), la nécessité d'adapter les chantiers dans la durée et dans la manière de les gérer.

Toutefois, malgré un contexte défavorable, les travaux prévus au budget ont été menés dans leur quasiglobalité pour le service Interventions et Travaux (95% de réalisation). Les autres services ont été plus impactés et ont atteint leurs objectifs à trois quarts.

Seul le service Environnement réalise un taux plus faible d'investissement (1/4). En effet, ce service plus contraint sur le volet ressources humaines (personnel vieillissant) a dû se concentrer sur une seconde épidémie, celle de la Dengue.

Sur les axes et actions prioritaires pour les Services Techniques pour l'année 2021 :

Sur le plan des grands chantiers :

- La livraison de la chambre funéraire est prévue vers juillet 2021,
- Le projet « réhabilitation de l'école Bougainvilliers » entrera en phase chantier pour environ 24 mois,
- Le projet RD 31, après une phase de clarification sur le volet « Maitrise d'œuvre » en 2020, pourra redémarrer en 2021 au niveau de la phase 3,
- Le projet Lacarre Bénard se termine au cours du 1er semestre, ainsi que le projet Francicéas (levée de réserves),
- Les études du cimetière se poursuivent, ainsi que les procédures administratives qui y sont associées, à savoir les dossiers de Loi sur l'eau, DUP, expropriation...,
- Les études pour les plateaux sportifs Joseph Suacot pour un démarrage en fin d'année 2021,
- Les études pour la réhabilitation des CASEP des Hauts,
- Une étude sur le grand centre-ville afin de proposer un plan stratégique pour le patrimoine communal à 15-20 ans,
- Les travaux de modernisation du chemin d'exploitations agricoles Rue Pampas; et la poursuite des études de la Rue La Cour,
- Les études et travaux de sanitaires publics,
- Les études de voiries à moderniser : Rues Ananas/Napoléon/Adénor Payet, Rue de l'Est et Rue Karl Lavergne,
- Sur le plan environnement durable, des études sur la création d'un barreau écologique entre le piton Calvaire et le piton Rosile seront conduites.

Affiché le

RSLOW

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

L'objectif est de limiter l'érosion des sols, de développer la biodiversité, de valoriser le patrimoine naturel et culturel au niveau du centre-ville, de proposer des parcours de santé et de découverte, de proposer un cadre de vie plus accueillant pour la population.

Sur le plan Patrimonial :

- Les travaux d'entretien et de réhabilitation du patrimoine se poursuivent sur certaines écoles (Fleur de Canne, Badamiers, Alpinias),
- Des études de programmation seront menés pour deux écoles (Floralies et Vétivers), ainsi que pour l'hôtel de ville.
- Des études paysagères seront menées et mises en œuvre pour les écoles Alpinias, Fleur de canne et Platanes Sud dans le cadre de la transition écologique, à savoir la mise en place d'îlots de fraicheur et de biodiversité,
- La poursuite de la mise en œuvre du plan ADAP pour la mise en accessibilité « tout public » du patrimoine communal,
- Les travaux d'entretien et de modernisation des voiries communales (travaux de VRD et d'enrobé),
- En 2021, il s'agira également de procéder au renouvellement des équipements et gros matériels dans le cadre de la transition énergétique :
 - ✓ Pour l'éclairage public, avec près de la moitié des luminaires qui seront remplacés par de la LED.
 - C'est une opération où la Commune a transféré sa maitrise d'ouvrage au SIDELEC pour 5 ans sur le volet Investissement et intervient en co-financeur. Le volet fonctionnement restant en gestion communale.
 - Ces travaux ont été retardés d'une année du fait de la crise sanitaire actuelle et des élections qui ont impacté l'instance décisionnelle du SIDELEC.
 - ✓ Pour le matériel roulant mis à la disposition du personnel communal, d'ici à 2023, 15% du parc de véhicules devra être électrique.
 - Le travail conjoint mené en 2020 avec le SIDELEC sur ce sujet pour équiper la commune de bornes de recharge, verra sa concrétisation en 2021.
 - L'objectif est que la commune soit équipée du matériel adéquat pour utiliser le moins possible l'électricité « fossile ».
 - Les dossiers marché de consultation pour l'achat de véhicules propres seront préparés en 2021.

B – Les hypothèses budgétaires proposées pour le budget primitif 2021

Le budget 2021 devra s'attacher à traduire financièrement les axes stratégiques telles que proposées ci-avant, tout en répondant aux contraintes et enjeux pesant sur les dépenses et sur les recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Il convient par ailleurs de relever que pour la deuxième année consécutive, le projet budget primitif de l'année à venir sera élaboré et équilibré sans reprise des résultats de l'exercice courant. Ces derniers seront en effet arrêtés au moment du vote du compte administratif prévu en juin prochain, avec constatation des restes à réaliser 2020 en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Ils seront donc intégrés au budget 2021 dans le cadre du vote d'un budget supplémentaire, après décision d'affectation des résultats.

De manière générale, en matière de dépenses, il s'agira de poursuivre en 2021 sur les objectifs qui ont prévalu lors de la précédente mandature, à savoir :

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Recu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

RSLOW

- maintenir la rigueur dans l'exécution des dépenses courantes en poursuivant les efforts de rationalisation des moyens (humains et matériels) et dans la lutte contre le gaspillage ;

- maîtriser l'évolution de la masse salariale ;
- stabiliser les autres charges de gestion courante, tout en continuant à assurer le soutien aux associations ;
- poursuivre sur la même dynamique d'investissements de manière à satisfaire aux besoins d'équipements publics de la population.

En matière de recettes, il s'agira de :

- identifier de nouvelles sources de financement du fonctionnement, notamment des actions d'animation du territoire.
- poursuivre le travail de mise à jour des bases fiscales de manière à optimiser les recettes tirées de l'imposition foncière communale et ce sans augmentation des taux communaux,
- maximiser le financement de l'investissement par les subventions et l'autofinancement de manière à limiter le recours à l'emprunt.

La prise en compte des axes stratégiques et des contraintes et enjeux tels que rappelés ci avant amènent aux principales orientations financières suivantes.

1. Des dépenses et des recettes de gestion en légère diminution par rapport à 2020

a) Les principales recettes de gestion

Compte tenu des informations disponibles à ce jour et des hypothèses d'évolutions attendues sur les principaux chapitres, les prévisions de recettes de gestion pour 2021 devraient diminuer de 189 k € par rapport au Budget Primitif (BP) 2020 pour s'établir à 16 371 000 € (-1,15%).

Les impôts et taxes (R73):

Compte tenu des incertitudes pesant sur la reprise de l'activité économique, des prévisions prudentes ont été retenues pour ce chapitre, plus précisément au niveau de la fiscalité indirecte.

Ce chapitre devrait donc être en diminution par rapport à la prévision BP 2020, et devrait en 2021 s'établir à 11,59 M€ (-224 k€ par rapport à 2020).

♦ La fiscalité indirecte (FI)

Sur la fiscalité indirecte, les prévisions pour 2021 sont les suivantes :

- ✓ L'Octroi de Mer : 200 k € par rapport au BP 2020, soit un montant estimé de 6 000 000 € (contre 6 241 000 € en 2020),
- ✓ La Taxe spéciale sur les Carburants (FIRT) : 34 k €, soit un montant estimé de 1 400 000 € (contre 1 434 000 € en 2020),
- ✓ La Taxe Additionnelle sur les Droits de Mutation et Taxe de publicité foncière : 35 k €, soit un montant estimé de 195 000 € (contre 230 000 € en 2020),
- ✓ Les autres taxes (dont la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles : 35 k €, soit un montant estimé de 95 000 € (contre 130 000 € en 2020),

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

RSLOW

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

, soit une baisse de la fiscalité indirecte en 2021 de 304 k€.

La fiscalité directe communale (FD)

S'agissant de la fiscalité directe, l'hypothèse actuellement retenue, est une hausse du produit global de 80 k € par rapport au stade BP 2020, soit un total estimé à 3 580 000 €.

Aucune prévision d'augmentation des taux communaux de TFB/TFNB n'a été retenue pour 2021.

L'augmentation du produit attendu sera donc fonction des seules revalorisations des assiettes fiscales de la taxe foncière bâtie (+3%).

A noter que c'est en 2021 qu'entrera en vigueur la réforme sur la fiscalité directe locale, avec notamment la nationalisation de la taxe d'habitation, compensée pour les communes par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La compensation n'étant que partielle pour Petite-Ile, il sera donc fait application en 2021 d'un coefficient correcteur (dit « Coco ») sur le produit globalisé de la taxe foncière bâtie (part communale + part départementale). Ce coefficient est actuellement estimé à 1,1151.

Le produit des contributions directes en 2021 a donc été obtenu à partir des estimations suivantes :

✓ Taxe foncière bâtie :

Base nette de TFB Commune / 2021 : environ 8 047 000 € (+3% par rapport à 2020)

Taux de TFB: 27,11%

⇒ Total Produit TFB Commune: 2 181 000 €

Base nette de TFB Départementale (2020) : 7 747 000 €

Taux de TFB: 12,94%

- ⇒ Total Produit TFB départemental : 1 002 000 €
- ⇒ Total Produit TFB (Commune + Département) avant « coco » = 3 183 000 €
- ⇒ Total Produit TFB (Commune + Département) après « coco » = 3 550 000 €

✓ Taxe foncière non bâtie :

Base nette de TFNB Commune / 2021 : environ 104 000 € (0% par rapport à 2020)

Taux de TFNB: 31,50%

- **⇒** Total Produit TFNB Commune : 30 000 €
- ⇒ Soit un total du produit des contributions directes d'environ 3 580 000 €

Les dotations et participations :

Un chapitre en augmentation pour 2021 par rapport au BP 2020 de +75 k €, soit une prévision totale du chapitre à 3 565 000 €.

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

RSLO?

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Cette évolution tient compte notamment :

- de l'augmentation estimée de la dotation globale de fonctionnement qui devrait en effet s'établir en 2021 à 2 480 000 € contre 2 430 000 € au stade BP 2020, soit +50 k€ et ce, du seul fait de la DACOM (pas de hausse prévue sur la dotation forfaitaire),
- du solde attendu de la dotation de compensation Covid-19 évalué à 105 000 €,
- de la fin des dotations pour contrats d'avenir et de la non-prévision à ce stade des subventions de l'Europe ou du Département sur certaines actions d'animation (nouvelle programmation d'aides non disponible à ce jour).

Les produits des services et redevances d'Occupation du Domaine Public :

Un chapitre estimé à la baisse pour 2021 dont le montant global est évalué à 835 000 € (contre 875 k € au stade BP 2020).

Cette baisse tient compte notamment de la prévision à la baisse attendue sur les recettes de l'école de musique du fait d'un nombre d'inscrits moindre sur la période scolaire 2020-2021 (-38 élèves à la rentrée d'aout 2020).

b) Les principales dépenses de gestion

Les prévisions de dépenses de gestion pour 2021 s'élèveraient à 15 585 000 € soit une diminution de – 274 k € par rapport au stade BP 2020 (-1,73%).

Les charges à caractère général :

Elles sont estimées à un niveau global de 2 647 00 ϵ , soit une diminution de 6% par rapport au stade BP 2020 (-168 k ϵ).

Cette évolution tient principalement compte des ajustements à la baisse des prévisions sur certains postes du chapitre tels que les achats de prestations de services, les locations mobilières, les dépenses d'études de fonctionnement, les fournitures de voiries, les dépenses en fluides (économie générée par l'optimisation des abonnements, déploiement de lampes Led, ...), et les dépenses d'alimentation.

D'autres postes néanmoins ont été revus à la hausse, à savoir les dépenses d'entretien des espaces publics et de la voirie (espaces verts, accotements), les dépenses d'entretien du réseau incendie ainsi que la fourniture de petits équipements et de produits d'entretien en lien avec la crise sanitaire.

Les charges de personnel :

La masse salariale pour l'année 2021 est estimée à 11 265 000 €, soit en baisse de 35 000 € par rapport à la prévision de 2020.

Cette évolution résulte des principaux facteurs suivants :

❖ Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : qui correspond à l'évolution globale des traitements qui résulte des mesures individuelles propres à l'agent (avancement d'échelon, de grade...);

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

KSLOW

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

- ❖ La poursuite de la mise en œuvre de l'accord Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR) dont l'application au titre de l'année 2018 avait été suspendue ;
- ❖ La réactualisation du régime indemnitaire des agents, tous statutscofondus,
- ❖ L'évolution des effectifs: cinq départs à la retraite dont deux titulaires et trois non titulaires, de la fin du dispositif contrats d'avenir, de la fin des recrutements des vacataires envisagée pour 2021 (centre de loisirs), des recrutements de saisonniers (emplois vacances) ainsi que des éventuels recrutements suivants:
 - Un(e) Responsable des Ressources humaines en remplacement de l'agent sortant en 2020 ;
 - Un(e) Policier Municipal en remplacement du départ à la retraite d'un agent en 2021 ;
 - Une(e) Chargée de satellite de restauration en remplacement du départ à la retraite d'un agent en 2021 ;
 - Une(e) Agent de restauration en remplacement du départ à la retraite d'un agent en 2021 ;
 - Un(e) Chargée d'éclairage public pour soutenir le service durant l'année 2021 pendant le temps nécessaire à la préparation de l'externalisation de la prestation ;
 - Un(e) Responsable de la salle des veillées dont l'ouverture est prévue au 2nd semestre 2021 ;
 - Le retour éventuel après congé non rémunéré de deux agents (une assistante administrative et une assistante ressources humaines).

Les autres charges courantes :

Ce chapitre devrait s'établir globalement pour 2021 à la somme de 1 178 000 € contre 1 344 000 € au BP 2020, soit en diminution de 166 k €.

Cette diminution s'explique principalement par la baisse du montant de la subvention d'équilibre allouée au CCAS qui devrait s'établir à 250 000 € (-150 k €). En effet, l'établissement devrait en effet pouvoir dégager en 2020 des résultats bruts excédentaires lui permettant de participer partiellement à l'équilibre de son budget en 2021, et donc de solliciter une subvention moindre de la commune.

S'agissant de l'enveloppe affectée au subventionnement des associations celle-ci devrait être réajustée en 2021 en fonction des réalisations des actions et de l'activité des associations en 2020. Cet ajustement serait de l'ordre de - 28 000 €, soit un total d'enveloppe à 470 000 €.

La municipalité s'engage ainsi à continuer à apporter son soutien au monde associatif malgré les contraintes budgétaires fortes pesant sur le budget communal en 2021.

2. L'investissement en 2021 et son financement

Pour mémoire :

La capacité annuelle de financement de l'investissement d'une collectivité repose principalement sur les trois sources suivantes : les ressources propres (y compris l'autofinancement), les subventions attendues sur les projets d'équipements et l'emprunt.

a) Les hypothèses de financement en 2021

S'agissant de l'autofinancement prévisionnel, celui-ci ne sera constitué au stade BP 2021 que des dotations aux amortissements évaluées à 717 000 € (en hausse de 74 k pour l'amortissement des immobilisations transférés de la caisse des écoles).

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Il n'est en effet pas prévu au stade du BP 2021 de virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Cette possibilité ne sera étudiée que lors du vote du budget supplémentaire 2021 après constatation et affection des résultats à l'issue du vote du compte administratif 2020.

S'agissant des autres ressources propres d'investissement, constituées du FCTVA, de la Taxe d'Aménagement (ex TLE), du FRDE, ... celles-ci devraient diminuer en 2021 de 340 k€ pour s'établir à 680 000 €.

Cette évaluation repose sur l'absence de FRDE en 2021 (impact indirect de la crise Covid) et sur une prévision de FCTVA ajustée par rapport à l'assiette des dépenses éligibles (excluant notamment les dépenses d'appels de fonds, hors compte 238).

S'agissant des subventions attendues pour 2021, celles-ci devraient s'établir à 5 079 000 € (contre 2,71 M € au BP 2020) et ce, compte tenu des accords de financement déjà obtenus sur certains programmes d'investissement à la fois de l'Europe pour 718 k€ (FEADER), de l'Etat pour 1,395 M € (FEI, DSIL, CNDS), de la Région pour 1,452 M € (PRR 2020–Covid, programme Maelis), du Département pour 1,413 M€ (PST) et de la Civis pour 55 k€ (Fonds de concours).

D'autres subventions devraient également voir le jour après le vote du BP, notamment celles potentiellement attribuables par l'Etat après appels à projets (Plan de relance, DETR 2021, FEI 2021, SIPL 2021), par la Région (PRR 2021), le Département ou encore l'Europe au titre des programmes FEDER et FEADER.

Celles-ci pourront faire l'objet d'une inscription en recettes lors du vote du budget supplémentaire 2021 ou par voie de décision modificative dès lors que la collectivité disposera d'une notification écrite des financeurs.

Enfin, s'agissant de l'emprunt, la ville devrait une nouvelle fois y avoir recours pour 2021 compte tenu qu'un certain nombre de projets programmés sur l'exercice qui ne sont pas ou peu subventionnés (routes, participation au déficit des opérations de logements sociaux notamment), alors qu'ils constituent des dépenses structurantes en termes d'aménagement du territoire.

Le montant d'emprunt nouveau envisagé pour 2021 pour assurer l'équilibre de la section d'investissement est de 2 200 000 € à ce stade. Cette prévision est susceptible d'être revue à la baisse en fonction des subventions complémentaires qui pourraient être acquises au cours de l'année 2021.

Compte tenu des différentes hypothèses de financement de la section d'investissements développées ci-avant, la capacité nouvelle à investir pour 2021 pourrait s'établir à + 7,9 M € au stade BP 2021 (y compris emprunt).

b) L'investissement programmé pour 2021

L'objectif pour ce nouvel exercice en matière d'investissements est de poursuivre la dynamique d'équipement de la commune tout en maintenant les grands équilibres financiers.

La prévision des dépenses d'équipement brut au stade Budget Primitif est estimée à 7 234 000 €, en baisse par rapport au BP 2020 de (- 645 k €).

Les principaux programmes envisagés sont les suivants :

- La modernisation de chemins d'exploitations agricoles : Rue de la Cour, chemin Léopold Lebon, boucle Adénor/Jessy, ... (études et travaux),
- La modernisation de la rue des pampas,
- Les travaux de confortement de berges : ch. Elie Gonthier, J. Lacarre (études et travaux),
- L'extension et la réhabilitation du bassin de baignade de Grand Anse (études et travaux),
- La construction d'un nouveau cimetière (études),

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

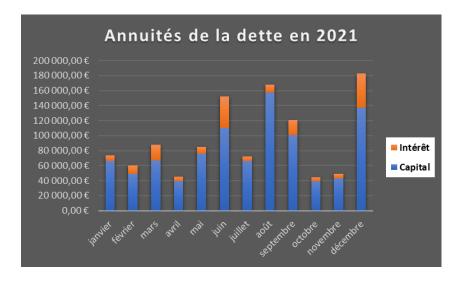
Affiché le

ID : 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

- La réhabilitation de l'école Bougainvilliers (travaux),
- La couverture du plateau sportif au niveau du collège Joseph Suacot (études et travaux),
- La construction de deux salles funéraires (travaux),
- La réalisation de travaux d'accessibilité des bâtiments ADAP (Etudes et travaux),
- Les travaux d'assainissement et de recalibrage de la RD 31-Phase 1,2 et 3 (travaux),
- Les travaux d'assainissement et de sécurisations des chemins J. Lacarre et A. Bénard.,
- La sécurisation du mur de l'école Les Badamiers,
- La participation de la ville au financement de l'opération de logements sociaux sur Charrié (versement du solde),
- La réhabilitation des CASEP du PDG, de RDP et de MLH (programme Maelis, étude et travaux).

3. La dette en 2021

Le graphique ci-dessous permet de visualiser les échéances qui vont être supportées sur le budget communal sur tout l'exercice 2021, en capital et en intérêts.



, soit un total prévisionnel d'annuités en 2021 sur le Budget Principal Commune de 1,220 M €, dont :

- ✓ 1 M€ en remboursement en capital (section d'Investissement, chap. 16)
- ✓ 220 k€ en charge d'intérêts (section de Fonctionnement, chap. 66).

C - Les budgets annexes en 2021

Rappel:

Jusqu'au 31 décembre 2019, la collectivité comptait quatre budgets annexes : le budget annexe du service public de l'eau potable, du service public d'assainissement non collectif, de la régie des pompes funèbres (RPF), et celui de la Zone d'Activités Economiques (ZAE).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la commune ne comptabilise plus que deux budgets annexes (RPF et ZAE).

La loi Notre du 17 aout 2015 a effet posé le principe d'un transfert de droit des compétences Eaux et Assainissement des communes à leur intercommunalité de rattachement. C'est donc la Civis qui assure depuis le traitement financier et comptable de ces deux services publics pour l'ensemble de ses communes membres.

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Les deux budgets annexes ont ainsi été clôturés au niveau communal lors de la séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2020, affaire n°2020/4/14.

Les excédents de clôture 2019 ont par suite été constatés sur lesdits budgets annexes pour être dès lors transférés au budget de la Civis à raison de 50% pour les résultats de fonctionnement et de 100% pour ceux de l'investissement, soit respectivement en cumulé : 88 150,45 € transférés en fonctionnement et 442 401,72 € en investissement.

1. La Régie Municipale des Pompes Funèbres

Cette régie poursuivra en 2021 l'unique mission pour laquelle elle a été créée, c'est-à-dire assurer la prestation de fossoyage au cimetière communal, pour un budget d'exploitation d'environ 15 000 €.

2. La Zone d'activités économiques

Les perspectives de ce budget pour l'exercice 2021 ne devraient guère évoluer par rapport à 2020, et devraient se résumer aux éventuelles ventes de parcelles susceptibles de se réaliser sur la zone au cours de l'exercice.

PARTIE IV: LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A – Les objectifs à moyen terme

Les orientations budgétaires, objet du présent rapport, concernent principalement l'exercice 2021. Cependant, il est également important de se projeter dans l'avenir, et d'avoir une vision pluriannuelle de nos objectifs.

Compte tenu de la forte sensibilité des recettes communales à la conjoncture économique et du manque de « visibilité » pesant sur certains postes de dépenses, il conviendra de rester sur des objectifs « prudents » pour les 3 prochaines années, à savoir notamment :

1. En matière de fonctionnement, de maintenir une dynamique de progression plus rapide des recettes par rapport aux dépenses de manière à continuer à dégager une capacité d'autofinancement brut suffisante à couvrir le remboursement en capital de la dette et dégager des marges nouvelles de financement pour l'investissement.

Cet objectif sur le moyen terme se traduira par la maitrise de l'évolution des dépenses de personnel et celles des charges à caractère général de manière à limiter la progression des dépenses de gestion à moins de 1,2% en moyenne annuelle sur les 5 prochaines années (taux de référence pour les collectivités ayant contractualisé avec l'Etat conformément à la LPFP 2017-2022).

Les recettes, quant à elles, devront continuer à progresser à raison de +2% en moyenne annuelle, de manière à continuer à dégager de nouvelles marges de manœuvres financières. Il s'agira notamment de faire augmenter les produits de services et du domaine par d'éventuelles révisions tarifaires par application de tarifs différenciés selon les critères de ressources, de résidence ..., voire de développer de nouveaux partenariats financiers privés et publics pour la mise en œuvre des projets et actions communaux.

L'évolution tirée du produit des impôts locaux ne résultera, quant à elle, que de la seule dynamique des bases sans augmentation des taux communaux, et ce grâce à un suivi rigoureux de l'évolution des assiettes fiscales en lien avec leur évolution physique (suivi des autorisations d'urbanisme

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

délivrés aux contribuables, de leur obligation de déclaration fiscale après achèvement des travaux...).

2. Pour ce qui est de l'investissement, l'objectif est de poursuivre l'effort d'équipement sur un niveau de DEB entre 5,5 et 6 M€, en optimisant le financement par subventions et limitant le recours à l'emprunt (maintien du ratio de désendettement au seuil de référence des 12 ans).

L'enjeu à terme sera de pouvoir concilier les ambitions de développement de la commune, avec des moyens financiers de plus en plus rares.

B – Le Programme pluriannuel des investissements (PPI)

Le PPI qui va suivre présente les grandes orientations souhaitées en termes de dépenses d'équipements brut sur les 5 prochaines années.

Les hypothèses moyennes retenues en termes de financement, ont été les suivantes :

- Subvention d'investissement : 64% en moyenne,

- Emprunt : 25%

- Ressources propres + autofinancement : 11%

Attention: Le PPI présenté ci-après est un document prévisionnel de programmation annuelle, susceptible d'évolution tant dans son contenu que dans ses masses financières lors des exécutions budgétaires annuelles.

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

R**slo**

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le



ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

CONCLUSION

Malgré une situation financière qui s'est améliorée au fil du précédent mandat jusqu'en 2018 avec un ralentissement en 2019, la commune devrait clôturer l'exercice 2020 avec des indicateurs fortement dégradés, après avoir subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire Covid-19. Les incertitudes demeurant quant à la poursuite de cette crise et de son impact sur l'économie jusqu'en 2021 voire 2022 doivent conduire la collectivité à redoubler de prudence et de rigueur dans la prévision et l'exécution de ses budgets à venir.

L'optimisation des moyens de gestion et des arbitrages serrés devront se poursuivre tout au long de l'année 2021 voire en 2022 pour que les objectifs poursuivis puissent être tenus tant dans l'action municipale que dans ses projets d'équipements.

Les Orientations Budgétaires pour 2021 se caractérisent donc par :

- * la poursuite d'une gestion rigoureuse des services municipaux tout en maintenant la qualité de service offerte à la population
- * la poursuite de l'effort d'équipement, tout en limitant le recours à l'emprunt, grâce à une recherche de financements optimisée.

ID: 974-219740057-20201117-2020_6_25-DE

ANNEXE Nº1

Complément au ROB 2021 relatif aux nouvelles dispositions introduites par l'article 13 de la loi n°2018-32 de programmation des finances publiques 2018-2022, concernant le débat sur les orientations budgétaires, à savoir :

- « A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

	BP 2020	BP 2021	Evolution annuelle Stade BP	
			En €	En %
BP – Commune				
DRF	16 169 000€	15 865 000 €	- 304 000 €	-2%
Besoin de financement	3 995 000 €	1 195 000 €	- 2 800 000 €	-70 %
BA – RPF				
DRF	18 000 €	18 000 €	0€	+ 0%
Besoin de financement	-	-	-	-
BA – ZAE				
DRF	349000€	349 000 €	0€	+ 0%
Besoin de financement	-	-	-	-
Total consolidés (BP + BA)				
DRF	16 536 000 €	16 232 800 €	- 304 000 €	-2 %
Besoin de financement	3 995 000 €	1 195 000 €	- 2 800 000 €	-70 %